REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IVe ANNÉE. — TOME VIII. — N° 44. — DÉCEMBRE 1874.

« Delenda Carthago! »

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4 ;

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

FRANCE.	15 fr.
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE.	16
ALSACE-LORRAINE, ANGLETERRE, ESPAGNE. . .	17
ALLEMAGNE.	18
TURQUIE.	19
PAYS D'OUTRE-MER.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. TROTMAN, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. GERMER-DURAND, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES COMITÉS CATHOLIQUES

EN 1875.

Le Comité catholique de Paris vient de publier la circulaire suivante :

« Paris, le 26 novembre 1874.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Le moment est venu de nous occuper de la préparation de la quatrième Assemblée générale des Comités catholiques de France. Les résultats obtenus dans nos premières réunions doivent nous être un encouragement pour l'avenir ; avec les bénédictions de Notre Saint-Père le Pape, de NN. SS. les Evêques et le précieux concours de nos députés, nous avons étudié ensemble ces grandes et vitales questions : de l'enseignement, de l'observation du dimanche, de la presse, de la propagation des Œuvres. Nous avons appris à mieux nous connaître, et le fruit de cette union plus intime a été une ardeur plus grande pour le bien.

« Mais notre tâche n'est pas accomplie : il nous faut lutter courageusement pour revendiquer les libertés dont nous avons un impérieux besoin, faire respecter nos droits et apporter une résistance efficace au progrès des passions mauvaises.

« Un grand nombre de problèmes s'offrent à nos méditations : enseignement sous toutes les formes, publicité, œuvres diverses, principes d'économie charitable ; quel vaste champ pour notre activité ! Aussi, nous a-t-il paru que, pour apporter dans nos travaux le temps et la maturité nécessaires, nous

devions, dès maintenant, nous concerter sur les sujets qu'il conviendrait de traiter. Nous avons donc l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser un premier programme essentiellement préparatoire, en sollicitant vos observations personnelles, ainsi que celles du Comité que vous présidez. Nous avons également à vous consulter sur le lieu et l'époque de la réunion ; jusqu'ici nous croyons que la pensée dominante est que l'Assemblée doit être tenue de préférence à Paris pendant la semaine de Pâques 1875. Nous nous empresserons, du reste, de déférer au sentiment de la majorité, si d'autres propositions étaient faites.

« Nous avons encore, Monsieur le Président, une prière à vous adresser. Nous sommes, comme vous le savez, par la force des choses, un bureau de renseignements ; mais, pour pouvoir en fournir aux autres, la première condition est que nous en ayons nous-mêmes ; d'un autre côté, il n'est pas sans utilité qu'à la fin d'une année les Comités jettent un regard en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Nous joignons donc au programme préparatoire de 1875 les vœux principaux émis en 1874, et nous vous demandons de vouloir bien indiquer en regard, sur la page restée blanche à cet effet, la suite que vous aurez pu donner à ces vœux.

« Ces réponses réunies et groupées selon les besoins, seront consultées avec un très-grand profit par ceux de nos confrères de province qui se rendront à Paris. La connaissance des moyens employés par les Comités qui ont réussi à faire des Œuvres utiles se répandra, et chacun, étant mis à même de profiter de l'expérience commune, verra ses efforts devenir plus fructueux. Nous vous prions donc instamment, Monsieur le Président, de vouloir bien nous retourner, avec vos observations et annotations, la présente circulaire, qui vous est à cet effet envoyée en double exemplaire.

« Agréez, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs et plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

« *L'un des Secrétaires*, *Le Président*,
« L. LALLEMAND. BAILLOUD. »

Nous donnons ici le programme provisoire relatif à l'enseignement et à l'art chrétien. Ce programme est envoyé ainsi à l'avance pour provoquer des observations et des changements, s'il y a lieu.

SEPTIÈME COMMISSION.

Enseignement.

PROGRAMME DE 1875.

1° De la liberté de l'enseignement supérieur.

2° Résumé des efforts tentés en France depuis le dernier congrès pour fonder un enseignement supérieur catholique.

3° De l'opportunité d'ouvrir des cours libres de droit et de médecine.

4° De la réforme du baccalauréat.

5° Des modifications à introduire dans l'enseignement du latin.

6° De la nécessité d'obtenir, pour les familles, le droit d'user des bourses de l'Etat dans les maisons d'éducation de leur choix.

7° De la fondation de bourses dans les maisons d'éducation chrétienne.

8° Des bons d'école dans l'enseignement primaire.

9° De la gratuité des écoles primaires.

10° Des écoles normales primaires.

11° De la manière de mettre l'enseignement primaire à l'abri des changements et de l'arbitraire des municipalités.

VŒUX ÉMIS EN 1874.

Nécessité, pour les Comités catholiques, de se préoccuper des moyens de favoriser la création d'Universités catholiques et d'agir auprès de leurs députés pour obtenir la mise à l'ordre du jour de la loi.

HUITIÈME COMMISSION.

Art chrétien.

PROGRAMME DE 1875.

1° Des causes de la décadence de la peinture religieuse et historique.

2° Des représentations du Cœur dans l'art chrétien et de l'image du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3° Représentation des sujets sacrés. — Chemins de Croix.

4° Décorations des Eglises. — Les verrières.

5° De l'acoustique des monuments religieux au point de vue de la prédication et du chant sacré.

6° Le théâtre et sa législation au point de vue chrétien.

VŒUX ÉMIS EN 1874.

1° Création dans chaque Comité d'une commission permanente de l'art chrétien.

2° Nécessité d'encourager, en ce qui concerne l'imagerie religieuse, les efforts des éditeurs consciencieux et chrétiens.



LA POÉSIE LYRIQUE,

Plaidoyer littéraire au Petit-Séminaire d'Arras.

PREMIER INTERLOCUTEUR.

INTRODUCTION.

MONSEIGNEUR (1),

La haute bienveillance et l'affection paternelle, que vous ne cessez de témoigner à vos enfants, est l'un des plus puissants encouragements de nos études. Notre ardeur s'échauffe sous l'influence de votre zèle, et des leçons que nous recueillons de votre bouche. Votre voix nous répète souvent l'exhortation de former assidûment notre cœur à la vertu, notre esprit aux sciences et aux belles-lettres, qui sont les servantes nécessaires de la foi du prêtre, le préambule d'études plus nécessaires encore et plus divines ; et vos bénédictions, heureux gages de la grâce céleste, fécondent les précieuses semences répandues en nous par des mains dévouées.

Aujourd'hui, Monseigneur, votre désir nous invite à élever notre voix devant cette assistance sympathique, pour redire quelques-uns des enseignements que nous avons reçus, et des sentiments qu'ils ont éveillés dans nos cœurs. C'est pourquoi, nous osons réclamer l'indulgente attention de ces prêtres dé-

(1) Mgr Lequette, évêque d'Arras.

voués, vos zélés collaborateurs, et les premiers maîtres de beaucoup d'entre nous ; de ces heureux parents, accourus pour applaudir à des succès qui récompensent leur généreux dévouement ; de ces maîtres, qui dirigent nos premiers pas dans la carrière intellectuelle, et encouragent nos efforts ; de ces amis enfin, qui attendent avec impatience les couronnes méritées par une année entière de travail, et dont nous allons retarder le bonheur.

Le sujet, Messieurs, que vous nous permettrez de traiter devant vous, c'est la poésie lyrique, et vous n'estimerez pas sans importance un art qui a le don de remuer les cœurs, d'élever les âmes, et de parler le plus dignement le langage de la prière.

« La poésie, dit Fénelon, est plus sérieuse et plus utile que le vulgaire ne se l'imagine. » Elle a pour but de « transporter les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion ». (*Lettre à l'Académie*, Chap. v).

L'homme a reçu de Dieu une intelligence pour connaître la vérité, et une volonté pour faire le bien. Mais il a aussi des sens qui entraînent son âme comme des coursiers fougueux, et lui font ressentir leur puissance par le moyen de l'imagination et du cœur. Trop souvent agités, comme les voiles d'un vaisseau par les souffles du mal, ils précipitent la pauvre nacelle dans le gouffre ou sur les brisants. Toutefois ils ne peuvent rester en repos; il faut qu'ils s'agitent et nous poussent, et les passions du mal ne peuvent être vaincues que par la passion du bien.

L'imagination s'attache à ce qui brille, le cœur à ce qui est aimable. La poésie, pour contenter ces deux facultés, revêt la vérité et le bien de toutes les beautés qui flattent l'imagination et touchent le cœur. Si le poète comprend sa noble mission, il montrera aux âmes ravies la vérité vêtue de superbes atours, comme une reine qui vient recevoir l'hommage de ses sujets ; et la vertu héroïque et passionnée se dévouant sans hésiter et sans compter. L'élan de son âme passera dans l'âme des autres. Le cœur est une force qui entraîne tout, et qui, res-

tant dans sa voie, défend la vérité même des attaques de l'erreur et du sophisme, car il est simple et sans orgueil. Il ne se trompe pas sur ce qu'il aime, et ne se prend pas dans le filet des subtilités. Ceux que le mensonge égare ne périssent que pour n'avoir pas aimé la vérité.

Le vrai poète possède une haute intelligence, un cœur noble et généreux, une imagination brillante, un profond sentiment des choses surnaturelles. Il est des âmes rétrécies par le sophisme, resserrées par un étroit égoïsme, ou embourbées dans la matière, et aussi incapables de lever les yeux au ciel que le bœuf, quand il parcourt son sillon du matin jusqu'au soir. La poésie ne jaillira point de ces âmes avilies, elle n'y sera même pas comprise. « Le poète, dit Platon, est un être léger, ailé, sacré. » (*Ion*). — Il ne se traîne pas, mais il vole; et, comme l'aigle, c'est vers le soleil qu'il aime à prendre son essor, vers le soleil éternel, le soleil de vérité, qui est le Verbe incarné, le centre surnaturel du monde des âmes. Aux rayons de cet astre divin, son génie s'éclaire, son esprit s'enivre de saintes inspirations, et son cœur vivifié d'en haut, jouit de ces tressaillements inconnus à tous ceux qui, selon l'expression d'un poète contemporain,

N'ont pas dans leur poitrine une âme,
Et n'ont pas dans leur âme un Dieu (1).

Pour que le poète puisse s'élever jusqu'à ces hauteurs sacrées, Dieu a mis dans son cœur l'amour de la nature, et une vue supérieure de ses beautés. Toutes les images des perfections divines que le doigt du Créateur a tracées sur ses ouvrages en caractères resplendissants, sont autant de degrés par lesquels les poètes, comme les saints, s'élèvent jusqu'à la Source des êtres. La nature est le miroir où Dieu se reflète, et le poète reconnaît Dieu partout ; dans l'éclat du jour, dans la sereine et tranquille beauté des astres de la nuit, dans les bruits majestueux de l'ouragan, et dans l'immensité calme des mers apaisées ; il le reconnaît dans le sourire des fleurs qui émaillent la

(1) V. Hugo. *Les Rayons et les Ombres*, I.

prairie, et dans les chants des oiseaux qui remplissent le bocage des louanges du Créateur; il le reconnaît surtout dans les nobles et célestes instincts de l'âme humaine, conservant malgré sa déchéance les traits de sa ressemblance divine : ce sont ces traits qu'il contemple dans les héros, et qu'il dégage du mélange impur des fanges de la terre, pour composer un type qui contente son cœur. Le poète aime sa patrie, la société dont il est membre, car Dieu la gouverne en roi, le Christ l'a reçue comme une province de son héritage; elle a sa mission sur la terre, sa place dans les plans divins et une grande pensée au cœur pour la diriger dans sa voie. L'homme inspiré aime à chanter ces grands objets.

Mais s'il vient à contempler la patrie des âmes, la sainte Église, toujours pure et sans tache au milieu d'un monde qui ne peut la flétrir ; s'il lève les yeux vers ce Vieillard inébranlable, assailli depuis si longtemps par les vagues irritées de l'erreur et de la persécution, ferme et serein sur les ruines accumulées de tout un monde qu'il travaille à refaire, alors le cœur du poète frémit, ses yeux s'emplissent de larmes, et son âme transportée d'admiration sent bouillonner en elle la source des saints cantiques.

De tout ce qu'il y a de plus pur dans la création, de tous les reflets de la beauté divine qu'il y découvre, de toutes les grandeurs de l'âme humaine, le poète forme son idéal, comme l'abeille compose son rayon de miel. Le spectacle des êtres sensibles est pour lui, selon la belle expression de saint Denys, « un miroir naturel où se reflètent les énigmes de la divine contemplation ». (*De Hierarch.* C. III, 2.) Dans ses méditations solitaires, il a levé un coin du voile mystérieux qui cache Dieu à nos sens, il a deviné une partie de l'énigme, il a senti Dieu; et son cœur brûle de communiquer aux autres ses émotions. Il ne sera satisfait que lorsqu'il verra les âmes vibrer à l'unisson de la sienne. Pour arriver à ce but, il s'expliquera dans un langage à part, harmonisé, cadencé; sa pensée prendra son vol sur les ailes du vers ; elle sera taillée comme un diamant, et recevra de toutes parts les reflets variés du soleil divin.

Il suit de là que la poésie véritable sera avant tout religieuse. Elle ne sera pas figurée par le Parnasse, dont le pied touche la terre, mais par le rayonnement surnaturel de la foi et de l'amour qui descendent des hauteurs des cieux. Les sommets de cet art ne peuvent être atteints que par des hommes qui croient et qui aiment. S'il devient profane, il s'amoindrit et descend au rang d'une simple fantaisie ; s'il flatte les passions coupables, ou s'il attaque la vérité, il tourne sa puissance contre son but légitime, et cette puissance même devient un crime.

Ce crime fut celui des Grecs, qui n'usèrent du génie que pour abaisser et flétrir la divinité, et ne voulant pas s'élever jusqu'au ciel, tentèrent d'abaisser le ciel jusqu'à eux. Leurs dieux, pleins des faiblesses de notre humanité, sont pires même que les hommes, parce qu'ils ont l'impunité du crime. Les mensonges des poètes ont décrié la poésie, et même arrêté dans leur essor de beaux génies des temps modernes. Car beaucoup, au lieu de tourner leurs regards vers les saintes réalités de l'ordre surnaturel qui les invitaient, ont préféré prendre servilement modèle sur les Grecs, et se perdre dans leurs fables. Ne voulant voir dans la poésie qu'une fiction, ils en ont fait trop souvent un mensonge.

DEUXIÈME INTERLOCUTEUR.

PINDARE.

Souffrez que je vous demande un peu grâce pour les Grecs. Il est difficile, sans doute, d'enlever à leur nation l'épithète de menteuse, que les siècles ont consacrée. Elle a menti avec audace dans l'histoire, elle a menti dans la poésie, et ses écrivains ont répandu sur la divinité mille fables mauvaises et absurdes. Toutefois, sur cette mer d'erreurs, des vérités ont surnagé ; Platon en a recueilli beaucoup. La Grèce, d'ailleurs, n'a jamais rompu tout-à-fait avec les traditions de la vérité primitive. Si ses poètes se sont égarés trop souvent en suivant

les caprices de leur imagination, plusieurs d'entre eux cependant ont sincèrement aimé le vrai, et ont eu seulement le malheur de n'en posséder pas une connaissance claire, que le paganisme ne pouvait leur donner.

Or, tout homme peut se tromper, mais il reste une grande gloire à celui qui, se trompant par ignorance, a conservé au fond du cœur l'amour de la vérité.

D'ailleurs, s'il est impossible à l'homme d'éviter toute erreur, il lui est non moins impossible de se tromper tout-à-fait ; car le pur mensonge n'a pas de prise sur son esprit, né pour la vérité ; il ne peut embrasser le néant, et quand il s'égare, c'est dans des vérités incomplètes et mal connues, comme un voyageur se perd dans des sentiers coupés par des ravins ou que la nuit enveloppe de ténèbres.

Parmi tous les genres de poésie, il n'en est point de plus antipathique au mensonge que le genre lyrique, consacré à célébrer la divinité et les héros qui se rapprochent le plus de Dieu par leurs sublimes vertus. — Le chantre inspiré, celui que les anciens appelaient *vates*, n'est vraiment dans sa sphère que lorsque l'élan de son âme le transporte comme l'aigle dans l'air pur et serein de la vérité, au-dessus des nuages qui assombrissent le ciel des âmes vulgaires. Et souvent, quand son esprit est le plus enveloppé d'erreurs, son cœur perce le voile, et par son propre élan va toucher le vrai.

Aussi est-ce dans les hommes qui ont reçu le don de chanter sur la lyre que l'on trouve les plus nobles conceptions de la poésie et la plus haute expression de la vérité.

Si nous considérons les Grecs, nous voyons les chants épiques d'Homère tout remplis de mensonges, mais nous entendons Pindare les lui reprocher avec vigueur, l'accuser même d'impiété envers les Dieux, et protester que, pour lui, il ne mêlera jamais, comme Homère, les immortels aux guerres et aux combats (1). Pindare conserve dans ses chants, comme dans une riche étoffe, les reliques de la vérité, les restes des

(1) IX *Olympique*.

traditions primitives, qui ne furent jamais entièrement oubliées des païens. Ajoutons à cet éloge celui d'un ardent patriotisme et d'une poésie ardente et fougueuse, comme le courage des héros qu'il chante.

S'il célèbre la Divinité, il chante bien sans doute ces fabuleux immortels dont Homère a peuplé son Olympe ; mais une vérité plane toujours sur ce chaos, c'est le souvenir de l'infinie unité du souverain Seigneur. Qu'il l'appelle Jupiter, pour se conformer à l'usage, ou qu'il l'appelle simplement Dieu, de son nom incommunicable, on sent que, pour le poète Thébain, le monde n'a qu'un seul maître.

« Dieu dispose à son gré tous les événements, il atteint le vol de l'aigle, devance le dauphin des mers, fait courber le front du superbe, et donne à d'autres une gloire impérissable (1). » — Le pouvoir de Dieu accomplit, en se jouant, ce que nous déclarons impossible, et que nous n'osons espérer (2). — La volonté de Dieu élève et fait croître la prospérité (3). — « C'est Dieu qui fait fleurir dans le cœur les nobles pensées (4). »

Ce Dieu tout-puissant, ce Dieu providence connaît tout ce qui se passe, et « l'homme se trompe, s'il espère lui cacher quelqu'une de ses actions » (5).

Le poète pénètre encore plus avant dans la science divine ; il enseigne que rien n'est bon et digne de gloire que par Dieu : « Celui qui échauffe dans son sein un cœur né pour la vertu, peut, avec l'aide de Dieu, le pousser au faîte de la gloire (6). — Si Dieu n'est avec nous, mieux vaut que nos actions restent dans le silence (7). » Aussi est-ce pour chanter la divinité que « l'hymne renommé s'élance le plus souvent au cœur du poète » (8).

Ses idées sur l'homme ne sont pas moins admirables. Il pa-

(1) II *Olymp.*
(2) XIII *Olymp.*
(3) II *Olymp.*
(4) X *Olymp.*
(5) I *Olymp.*
(6) XI *Olymp.*
(7) IX *Olymp.*
(8) I *Olymp.*

raît quelquefois avoir percé le voile qui couvrait aux païens le redoutable mystère de notre destinée.

D'un seul mot il dévoile notre néant et notre vanité : « Hommes éphémères, que sommes-nous, que ne sommes-nous pas? Le rêve d'une ombre, voilà l'homme (1). »

Dans cette vie si courte, rien n'est stable et assuré : « Les hommes ne connaissent pas le terme de leur carrière ; ils ne savent pas non plus quand ils verront luire dans un bonheur sans nuage un seul jour, fils du soleil ; mais les flots inconstants nous amènent tour à tour les plaisirs et les peines (2). — Mille erreurs assiégent le cœur de l'homme ; on ne saurait dire quel est pour un mortel le bien le plus désirable. soit pour le présent, soit pour l'avenir (3).

Mais, d'autre part, le poète sait que l'homme n'est pas un étranger pour Dieu : « Entre Dieu et l'homme il y a en commun la loi et la justice (4). »

Il sait qu'il y a une justice divine, que Dieu lance contre les impies « la foudre aux ailes infatigables », et qu'il leur réserve d'affreux châtiments ; il sait qu'il y a un bonheur pour les justes, non pas dans les mornes souterrains de l'Elysée Homérique, mais « dans un séjour heureux et paisible, auprès d'augustes dieux, où les bienheureux sont éclairés nuit et jour par un soleil toujours éclatant » (5).

Ne croit-on pas entendre un écho lointain de la révélation sublime qui entr'ouvrit à saint Jean la céleste Cité, le tabernacle de Dieu avec les hommes, où il n'y a plus de larmes, plus de douleurs, plus de cris de souffrance, où la nuit n'existe plus, parce que le soleil divin brille sans interruption (6) ?

Ce poète religieux et philosophe est aussi le plus patriotique des poètes. A chaque page, et presque dans chaque vers, respire un amour intime et passionné pour la patrie grecque. Les

(1) VIII *Pythique.*
(2) II *Olymp.*
(3) VII *Olymp.*
(4) VIII *Olymp.*
(5) II *Olymp.*
(6) *Apoc.* c. XXI.

hymnes qui nous restent de Pindare célèbrent ces solennités pompeuses où s'empressait d'accourir tout un peuple pour applaudir au courage, à l'adresse, à la force des héros, soutiens de la patrie dans ses grandes luttes. Souvent on y acclamait des guerriers qui l'avaient déjà défendue aux prix de leur sang. Et dans la carrière Olympique, dans les plaines de Pytho, dans la forêt de Némée ou dans l'isthme de Corinthe, c'était la Grèce qui se donnait à elle-même sa propre gloire en spectacle.

Au reste, Pindare ne célèbre pas seulement cette gloire de toute la patrie. Chaque cité, chaque héros reçoit son tribut en particulier. Tantôt c'est l'illustre Athènes qui tire un nouvel éclat des victoires de Mégaclès (1), tantôt c'est Corinthe où règne la justice, et la paix compagne de la justice ; Corinthe, la ville du génie, qui sera célébrée pour l'adresse de Xénophon (2) ; ou bien c'est Locres, dont Agésidame fera resplendir la renommée (3) ; c'est Orchomène, dont les trois Grâces, ses déesses protectrices, viennent saluer Asopique vainqueur, et contempler la pompe de son triomphe (4).

La Sicile a sa large part dans les chants de Pindare ; Agrigente se glorifie de Théron et de ses nobles aïeux ; Hiéron, protecteur des poètes, illustre Syracuse, et, pour célébrer la même cité, Pindare ne craint pas d'ouvrir « la porte de ses hymnes aux mules d'Agésias » qui ont remporté le prix de la course (5).

Mais le poète réserve ses louanges les plus harmonieuses pour Thèbes, sa patrie : « Thèbes au bouclier d'or, ô ma mère, pour te chanter, il n'est rien que je n'abandonne (6). »

Combien de villes ont reçu l'hommage de ses chants immortels, les ont conservés comme leurs plus précieux monuments, les ont fait graver dans leurs temples en lettres d'or, et les ont

(1) VII *Pyth.*
(2) XIII *Olymp.*
(3) XI *Olymp.*
(4) XIV. *Olymp.*
(5) VI *Olymp.*
(6) I *Isthmique.*

considérés comme des présents préférables à mille statues (1). Quel honneur pour les familles et pour les cités, quand l'hymne triomphal exécuté par des milliers de voix exercées, au mouvement cadencé de la danse, accompagné des instruments, retentissait au milieu d'un appareil de fête dans l'enceinte sacrée des temples, célébrait les dieux fondateurs ou protecteurs de la cité, les héros qui l'avaient illustrée, les arts qui faisaient sa gloire ! C'était une fête religieuse et patriotique ; et jamais la poésie n'eut plus de grandeur et de majesté.

Au reste, Pindare, au milieu des louanges, savait aussi donner de graves et utiles leçons. Il blâme devant les tyrans les crimes de la tyrannie ; il présente aux heureux la perspective de la mort qui mettra un terme à leur orgueil ; il enflamme dans le cœur des athlètes l'amour de la patrie.

Les jeux de la Grèce n'étaient pas une vaine démonstration ; ils avaient pour but de glorifier la valeur, mais pour l'exciter et l'encourager. Pindare le rappelle aux Grecs : « Les voilà, dit-il, ces athlètes, qui pour obtenir en votre présence quelques feuilles d'olivier, se sont soumis à de si rudes travaux. Que ne feront-ils pas quand il s'agira de venger leur patrie ? »

Les inspirations du poète de Thèbes étaient dignes de ces grands objets et de cette grande cause : jamais lyre plus sublime ne chanta les exploits des Grecs : « Pindare, dit Quintilien, est le premier des lyriques ; il a une inspiration pleine de magnificence, un grand éclat de pensées et de figures, une incomparable abondance de style : c'est comme un fleuve d'éloquence (2). »

Horace le chante dans un style majestueux qui semble puisé à la source même des hymnes Pindariques : « Comme un fleuve qui descend des montagnes, quand, grossi par les orages, il a franchi ses rives accoutumées, tel de sa source profonde le sublime Pindare s'élance et se précipite. » Le poète Thébain semble créer des mots nouveaux pour

(1) *Centum potiore signis*
Munere donat. (Hor. IV. Od. 2.)

(2) *Inst. Orat.* L. X.

peindre plus grandement ses vastes pensées, que les expressions connues ne sauraient contenir, et il s'emporte en dehors du rhythme comme un coursier impatient du frein. Sa règle, c'est l'inspiration qui le pénètre et le soulève : « Un souffle abondant soutient le cygne de Dircé lorsqu'il plane dans les cieux. » Rompant la mesure trop étroite du vers, il compose une harmonie qui se déploie comme un fleuve, ou qui bondit comme un torrent dans la vallée (1).

Pindare lui-même connaissait bien sa force, et nul n'en a parlé mieux que lui. C'est la muse divine qui nourrit dans son âme une vive et puissante inspiration. Aussi son hymne vient de plus haut que lui, et « *règne sur sa lyre* ». Ici, il le compare à une libation qu'il répand pour honorer les dieux et les héros ; ailleurs, c'est un messager qui va de Thèbes à Syracuse pour porter la nouvelle de la glorieuse victoire d'Hiéron; ou bien c'est un palais magnifique dont le vestibule est soutenu par des colonnes d'or qui sont les louanges des dieux. Ses vers sont des flèches rapides lancées par l'arc des Muses, « flèches qui ont une voix seulement pour les sages, mais que le vulgaire n'entend pas ». On reconnaît ici le tourment du poète qui brûle de faire passer au cœur des autres la flamme qui le dévore, et qui souffre de les trouver insensibles.

Rien de moins varié en apparence que les sujets qu'il traite et qui sont toujours des victoires aux jeux de la Grèce. Mais son génie franchit ces étroites limites. Ainsi il chante Hiéron, roi de Syracuse. Syracuse ! Ce mot éveille en lui mille souvenirs : « Je crois sentir sur ma langue une pierre mélodieuse, j'accueille avec transport l'inspiration nouvelle qui vient vers moi dans des flots d'harmonie (2). » Ainsi du héros il passe à la cité et souvent aux dieux qui la protégent ; ces digressions fécondent abondamment ses sujets et on reconnaît la vérité de cette parole d'un poète moderne :

(1) *Horat*, IV. *Od.* 2.
(2) VI *Olymp.*

Le cœur sonore du poète
Est semblable à ces urnes d'or
Où la moindre aumône qu'on jette,
Résonne comme un grand trésor (1).

C'est par là que les hymnes de Pindare ressemblent à un miroir qui concentre tous les rayons de la gloire de sa patrie, à un écho sonore qui ne cesse de répondre par un chant de triomphe à tous les bruits de victoire que lui apportent les âges ou que soulève la génération qui l'écoute.

Que dire de plus à la louange de Pindare? Prêtre de la Divinité, docteur des hommes, héraut des gloires de la patrie, embrasé de la flamme sacrée de l'enthousiasme qui échauffe l'héroïsme et soulève les âmes ; tel fut Pindare, tel est le vrai poète.

TROISIÈME INTERLOCUTEUR.

LES PSAUMES.

Sans doute, le génie poétique de Pindare est au-dessus de la discussion ; mais qu'il soit le vrai poète et comme le type de la poésie lyrique, c'est là une conclusion dont il y a beaucoup à rabattre. Il se porte comme prêtre de la Divinité, mais quelle est sa mission? comme docteur des hommes, mais quelle est son autorité? comme plein d'enthousiasme, mais quel est le Dieu qui l'inspire? Pindare est un homme d'une imagination riche et d'un vaste génie : il possède une nature supérieure, mais il n'a rien de supérieur à la nature. Or les païens eux-mêmes ont su que le vrai poète ne parle point par un art qui lui soit propre, mais bien par une vertu divine. Cette parole est de Platon ; mais en vain Platon en a cherché la preuve chez les Grecs : la preuve ne se trouve que dans les saints et les prophètes.

La poésie n'est autre chose que le contentement de ce désir intime et profond qui nous fait aspirer à une vérité et à un bien plus sublimes, et en quelque sorte infinis, qu'on appelle

(1) Lamartine.

l'idéal. Mais l'idéal de l'homme n'est pas renfermé dans les limites de la nature : il est placé plus haut, en Dieu même, dans cet ordre surnaturel pour lequel notre cœur a été créé dès l'origine, en dehors duquel il ne rencontre que trouble et agitation. Les païens, égarés loin de Dieu dans leurs épaisses ténèbres, n'ont pu apercevoir que le fantôme, ou de faibles et incertains rayons de la vraie poésie ; mais jamais le plein jour, car le plein jour de la poésie, c'est la foi et la sainteté.

L'âme des saints fut toujours une âme poétique. Plongés dans les clartés de la foi, dans les ravissements de l'amour surnaturel, ils contemplaient des horizons infinis, bien loin et bien au-dessus de leur triste vallée d'exil : ces saintes et ineffables réalités faisaient vibrer au fond de leur cœur une harpe, et résonner des hymnes mystérieux. C'est sous les traits du poète lyrique que saint Paul dépeint le chrétien rempli du Saint-Esprit : il nourrit au fond de son cœur une source d'amour, d'où jaillissent des psaumes, et des hymnes, et des cantiques spirituels ; son cœur chante toujours, rendant grâces pour tous les hommes à Dieu le Père, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur (1).

D'ailleurs, les saints sont les hommes qui comprennent le mieux la nature. « Toutes les choses créées dans le temps, dit saint Thomas d'Aquin, portent la ressemblance des choses éternelles (2).» Mais cette ressemblance ne se révèle pleinement qu'aux yeux de la foi et de l'amour. Quel poète a eu le sentiment des beautés de la nature au même degré que saint François d'Assise, ce *chevalier errant de l'amour divin*, comme l'appelle Ozanam (3) ? Il aime ces créatures, qui rendent hommage au Seigneur, ce soleil beau et rayonnant d'une grande splendeur ; ces étoiles claires et belles ; l'eau, humble, précieuse et chaste ; le feu, agréable à voir, indomptable et fort ; la terre, notre mère, qui nous nourrit, et qui produit toutes sortes de fruits, les fleurs diaprées et les herbes (4). Il aime l'agneau in-

(1) *Ephes.* v.
(2) 3 p., q. 23, a. 2, ad 3^{m}.
(3) *Poètes Francisc.* c. II.
(4) *Ibid. Cantique du Soleil.*

nocent et pur, les oiseaux du ciel, qu'il prêche, et qui battent joyeusement des ailes en l'écoutant. Ainsi, l'âme du saint se communique à la nature et se fait écouter d'elle, bien plus véritablement que le fabuleux Orphée.

Le regard des saints poétise la nature, parce qu'il en aperçoit l'idéal surnaturel. Mais les vrais rois de la lyre sont les prophètes, qui ont reçu l'inspiration immédiate de Dieu.

Au lieu de la muse de Pindare, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui *s'élance au cœur* du prophète, s'empare de lui et le gouverne comme un coursier docile. — Dieu veut faire entendre à son peuple ses volontés, lui reprocher ses crimes, lui découvrir ses promesses ; il distingue du milieu d'Israël l'homme de son choix, le Voyant ; il lui délie la langue, ou bien touche ses lèvres avec le feu de l'autel céleste, et il lui dit : « Va vers mon peuple, publie hautement mes oracles au milieu de Jérusalem, annonce mes justices et mes miséricordes. » — « Dieu m'a averti dès l'aurore, s'écrie le prophète, dès l'aurore, il m'a averti d'écouter sa parole, comme celle d'un maître ; et moi je n'ai pas contredit, je n'ai pas fui loin de lui (1) ». Il parle donc avec mission d'en haut, et le Saint-Esprit même lui dicte ses oracles. Ce n'est pas comme Pindare une *pierre mélodieuse* que le prophète sent sur sa langue, mais c'est une huile mystérieuse qui le pénètre, c'est une onction divine, qui le remplit de louange et d'allégresse, c'est un feu sacré qui l'agite. « J'ai senti, s'écrie David, mon cœur s'échauffer au-dedans de moi ; les flammes ont jailli de ma pensée intérieure ; alors ma langue s'est déliée, et j'ai parlé (2). »

Ici se réalise ce qu'a pressenti Platon : ce n'est plus l'homme qui parle, c'est vraiment l'influence divine qui remue sa langue et fait agir sa plume rapide. Voici les hymnes que le poète ne dirige pas lui-même, mais qui *règnent* sur la harpe religieuse, bien plus excellemment que les hymnes de Pindare ne régnaient sur sa lyre.

Et quelle main mortelle pourrait tracer sa route à ce fleuve

(1) *Isaïe*, 50, 5.
(2) *Ps.* 31, 4.

du Seigneur, toujours rempli des ondes divines. Il vient de Dieu avec un élan sublime, large et profond comme la mer, et toujours il retourne à Dieu par la prière. Inondé par ce torrent du ciel, oh ! comme le prophète est soulevé au-dessus de son exil qui se prolonge trop à son gré, et emporté vers son Dieu, qui l'attire. Il connaît ces degrés mystérieux qui, de vertus en vertus, nous mènent jusqu'au Dieu de tous les dieux. Il s'élève par les larmes de la pénitence, par le cri de l'espoir, par des accents d'amour qui jaillissent de son cœur comme des flèches rapides.

Sa prière s'épanche et se dilate dans la contemplation des œuvres de Dieu, de la Providence divine, dont l'œil est toujours ouvert sur les justes, et surtout devant l'inénarrable spectacle du Messie, Pontife et Roi, de l'Église, de la Jérusalem céleste, et de l'éternelle Sion, dont la cité mortelle où il régnait n'était que le parvis !

Loin de nous, maintenant, le souvenir de tous ces dieux d'Homère et de Pindare ! Que leurs noms impurs ne souillent plus nos lèvres ! Quel dieu est semblable à notre Dieu ?

Voici le Créateur qui s'avance pour manifester sa gloire ; au premier jour du monde, il est tout revêtu de lumière ; sa main déploie le ciel comme un pavillon, il monte sur les nuées et marche sur l'aile des vents ; il fonde la terre sur sa propre stabilité. L'abîme l'environne ; les eaux s'élèvent au-dessus des montagnes ; mais la menace de Dieu les fait fuir, son tonnerre les remplit d'épouvante, il leur prescrit des bornes qu'elles ne franchiront pas. La terre est préparée : tous les êtres qui doivent la peupler paraissent à la voix du Seigneur ; les plantes et les arbres verdoient, les oiseaux placent leur demeure près des rochers ou dans les cèdres du Liban ; les animaux se répandent dans le désert, ou dans la plaine fertile, ou dans l'abîme de l'Océan : leur immense multitude couvre la surface de la terre ; mais tous ces êtres variés demeurent rattachés à Dieu par la chaîne du besoin ; accourant sous sa main bienfaitrice, ils attendent le moment où la Providence répandra ses dons. Dieu donne, et ils recueillent ; il ouvre sa

main et tous les êtres sont comblés de bénédiction. Mon âme bénis le Seigneur, s'était écrié le prophète, en voyant ce vaste spectacle ; le même cri s'échappe de son cœur, quand il l'a parcouru tout entier : Mon âme, bénis le Seigneur (1).

Si la Providence a tant de soin des êtres les moins nobles, que fera-t-elle donc pour l'homme, le plus digne ouvrage de ses mains, l'homme que Dieu n'a placé qu'un peu au-dessous des anges, sous les pieds duquel il a mis tout le reste de la création ? Il lui procure la vie, et le reçoit dans ses bras au sortir du sein de sa mère (2), il le protége à l'ombre de ses ailes (3). Heureux le juste qui ne s'est pas égaré dans le conseil des impies, mais qui aime la loi du Seigneur ! Il croîtra comme un arbre planté sur le bord d'une onde pure, il donnera son fruit dans son temps, et ses feuilles ne se flétriront pas (4) ! Mais malheur à l'impie : il sera comme la poussière que le vent emporte ! Le Seigneur tient pour lui dans sa main une coupe d'un vin rempli d'amertume : il en verse tantôt à l'un, tantôt à l'autre ; mais la lie de sa fureur ne s'épuise pas, et tous les pécheurs en seront abreuvés (5).

La destinée humaine est clairement révélée aux yeux du Psalmiste : nos jours sont courts et fragiles, nous ne sommes rien devant Dieu, mais notre attente est en lui (3). Parfois le méchant triomphe et le juste est affligé, et le cœur du Prophète s'ébranle, il se prend à douter de la vigilance du Seigneur ; mais il entre dans le sanctuaire, et le mystère se dévoile à ses yeux, quand il contemple la fin que Dieu réserve à tous (6). D'ailleurs, l'Esprit-Saint lui a donné la clef de l'énigme de notre destinée, en lui révélant le plus grand de tous les mystères : celui du divin Messie, qui, rayonnant merveilleusement du sommet des collines éternelles, éclaire déjà les patriarches et les prophètes dans leur pèlerinage terrestre et dans

(1) *Ps.* 103.
(2) *Ps.* 91, 11. — (3) *Ps.* 16, 10.
(3) *Ps.* 1, 1.
(4) *Ps.* 74, 9.
(5) *Ps.* 38, 6. 8.
(6) *Ps.* 72.

leur exil plein de sublimes espérances. Il entend, dans les conseils divins, le Verbe réparateur qui dit à son Père : « Vous êtes las des sacrifices et des holocaustes ; me voici pour faire votre volonté, moi dont le nom est écrit en tête du livre des êtres. Il entend le Père qui lui répond : Tu es mon Fils, et je te donnerai les nations en héritage, et tout l'univers sera ton domaine (1). »

Alors le cœur du Roi-Prophète s'enflamme, sa langue se hâte comme une plume rapide pour exprimer sa pensée : « Ceignez donc votre glaive, ô Tout-Puissant ; ô vous qui surpassez en beauté tous les enfants des hommes, servez-vous de votre beauté comme d'un arc, pour subjuguer les cœurs, marchez au combat, triomphez et régnez. Il applaudit à l'union sacrée du Christ avec l'Église, il voit déjà toutes les nations de la terre accourir sous son sceptre et se présenter avec des transports d'allégresse ; elles viendront jusque dans le temple du Roi, et elles se souviendront de son nom de génération en génération (2). »

Un poète ancien se vantait d'avoir élevé un monument plus durable que l'airain et que le granit des Pyramides ; un autre souhaitait à ses vers de vivre aussi longtemps que le Capitole. Mais les œuvres qui ont droit de se promettre cette vie impérissable sont celles qui conservent un intérêt universel et impérissable. Pindare n'a chanté que la Grèce et ses héros ; « et qui se soucie des coursiers d'Hiéron ou des mules d'Agésias » (3) ? Mais qui ne sent la prière germer au fond de son cœur aux accents passionnés du Psalmiste chantant les grandeurs de Dieu notre Dieu, ses merveilles et ses bienfaits ? Qui ne serait ému des accents enflammés du Prophète entrevoyant à travers les âges, et célébrant tous les biens que nous possédons dans la foi ? La Grèce païenne est morte, mais Jérusalem est vivante pour nous dans l'Église catholique notre mère. Sion, inébranlable sur sa base, protégée par des remparts de

(1) *Ps.* 2.
(2) *Ps.* 44.
(3) De Maistre.

montagnes, et par le rempart plus puissant de la protection de Dieu, revit dans la sainte montagne au sommet de laquelle resplendit, au milieu de ses douleurs, le Vicaire de Jésus-Christ. — Les pleurs de David pénitent ouvrent au fond de nos cœurs coupables la source des larmes qui obtiennent le pardon. — Nous consolons notre pèlerinage terrestre avec les chants douloureux d'Israël exilé sur les rives de l'Euphrate.

Dans ce petit peuple Juif battait le cœur de l'univers tout entier ; David, en parlant pour lui, parle pour tous les hommes, et pas un mot de ses chants n'a péri, parce que « de toutes parts on y lit les promesses de tout ce que nous possédons » (1).

Platon compare l'inspiration divine qui remplit le poète à la pierre magnétique, qui a non-seulement la puissance d'attirer l'anneau de fer dont on l'approche, mais qui communique à cet anneau la même vertu pour la transmettre à d'autres, en sorte qu'il se forme une chaîne d'hommes inspirés, dont les parties sont rattachées par la force qui sort de la pierre. Ainsi le poète est le premier anneau qu'attire l'aimant divin de la muse ; le rapsode qui chante ses vers est le second, il transmet aux auditeurs l'inspiration primitive, et, par ce moyen, Dieu mène où il veut l'esprit des hommes (2).

Est-ce d'Homère ou de Pindare, est-ce d'Orphée ou d'Amphion, que parle ici le philosophe? Certes, on glorifie ces hommes pour avoir fondé une société qui n'est plus, pour avoir élevé des remparts, dont le temps achève de consumer les débris. Mais les hymnes de David sont le chant qui unit tous les cœurs et rassemble tout l'univers dans la société d'une même prière. Quelle chaîne admirable qui se prolonge dans l'espace et dans la durée ! « La synagogue conserva les psaumes, dit de Maistre ; l'Église se hâta de les adopter ; la poésie de toutes les nations chrétiennes s'en est emparée, et depuis plus de trois siècles, le soleil ne cesse d'éclairer quelques temples

(1) De Maistre. *Soirées*, VII[e] entretien.
(2) *Ion*. V, VII.

dont les voûtes retentissent de ces hymnes sacrées. On les chante à Rome, à Genève, à Madrid, à Londres, à Québec, à Quito, à Pékin, à Botany-Bay ; on les murmure au Japon (1). »

Et tous les chrétiens qui vivent sous ces divers climats répètent ce chant fraternel : qu'il est doux et agréable pour des frères de vivre ensemble ! « Ces paroles du psaume, dit saint Augustin, ce chant, cette ineffable mélodie ont fait surgir partout des monastères (2). »

Autrefois ces chants sacrés consolaient et soutenaient le peuple d'Israël dans son pèlerinage vers Jérusalem et vers le temple de Dieu ; ils nous animent encore de saints transports pour aller tous ensemble, à travers le pèlerinage de la vie, à la cité céleste du Dieu vivant. Le nouvel Israël chante comme un chœur immense ce cantique de l'ancien : J'ai tressailli de joie car on m'a dit : Nous allons à la maison du Seigneur, à la cité que l'on construit maintenant ; c'est-à-dire, dit saint Augustin, à la Jérusalem céleste, car la ville terrestre était construite depuis longtemps. Vers l'auguste cité montent les tribus du Seigneur ; elles s'en vont pour bénir le nom du Très-Haut et contempler le Dieu des dieux dans Sion. Les pierres de la Jérusalem éternelle sont les âmes des justes, et je vois ces pierres vivantes qui s'ébranlent avec joie et qui vont prendre leur place, non pas dans les remparts de Thèbes, mais dans les murailles de l'édifice des élus (3).

Ainsi, animés par la prière qui est *le vrai style de l'homme* (4), remplis de tous les sentiments qui font frémir l'âme humaine, monuments de toutes nos espérances, découvrant à nos regards toutes les splendeurs de l'éternité, les psaumes sont les seules hymnes universelles et impérissables, et le Roi-Prophète voit exaucer cette prière qui s'échappa un jour de son cœur : « Que ces choses soient écrites pour les générations futures, et les peuples qui ne sont point encore béniront le Seigneur (5). »

(1) *Soirées*, VIIe entretien.
(2) *In Psalm.* 132.
(3) *In Ps.* 121.
(4) E. Hello. *Du Style.*
(5) *Ps.* 101, 19.

PREMIER INTERLOCUTEUR.

Vous venez, mes chers amis, de tracer le tableau de deux poésies, la poésie païenne et la poésie chrétienne, et, entre les deux inspirations, le cœur a bientôt fait le choix. Nous avons vu, d'un côté, un flambeau qui vacille, de l'autre, la splendeur du soleil; d'un côté, un petit ruisseau qui s'écoule; de l'autre, le vaste Océan. Cependant, il y a un point de ressemblance qui doit nous frapper, c'est que le poète de Thèbes a su, comme le Prophète-Roi, que le plus essentiel élément de la poésie lyrique est le sentiment religieux, dont elle est l'expression la plus digne.

Chose étonnante! les poètes et les philosophes anciens l'ont mieux compris que les demi-chrétiens de la Renaissance, qui ont donné le ton à nos poètes du XVII[e] siècle. Ceux-ci, en introduisant dans leurs vers les fables surannées du paganisme, se sont privés de la force incomparable, que donnent au génie la conviction de la vérité et l'enthousiasme de la foi. Les Grecs ne chantèrent jamais que les dieux de la Grèce; nos poètes, pour les imiter, auraient dû chanter le vrai Dieu qu'ils servaient. Ils ont rougi du Christ et de sa foi : dès lors, leur génie a pu dépeindre l'homme avec ses passions; mais il s'est trouvé arrêté sur le seuil de ce palais sublime, où habite le véritable idéal, de ce monde surnaturel, de ce ciel des âmes, d'où découle la rosée qui féconde les arts. La poésie, telle que Boileau l'entend, n'est qu'un amusement frivole; elle ne travaille plus à remplir une grande mission; et les dogmes poétiques de la Renaissance, après avoir entravé le génie au XVII[e] siècle, ne produisirent plus, dans la génération suivante, que des hontes et des fadeurs.

Le grand siècle lui-même n'a pu s'élever jusqu'à la poésie lyrique; ou, s'il a produit, en ce genre, de rares chefs-d'œuvre, c'est dans les quelques ouvrages qui émergent de l'atmosphère païenne, où la poésie s'agitait, dans *Polyeucte*, dans *Athalie*, ces tentatives de génies chrétiens, franchissant les règles trop étroites que leur traçait une vaine superstition.

Cependant l'Église, gardienne de tout ce qu'il y a de bon et de beau sur la terre, avait entretenu la flamme sacrée de la poésie chrétienne : elle la conservait dans ses temples, où les hymnes des saints mêlaient leurs accents à la mélodie des psaumes. La France, où le bon sens ne s'endort jamais sans espoir de réveil, finit par se lasser des dieux du vieil Olympe ; elle se souvint de la poésie chrétienne, qui priait devant l'autel; elle se souvint que, bien loin dans la nuit des âges, des chants religieux et patriotiques faisaient frémir d'enthousiasme le cœur de nos aïeux, et elle réagit avec un admirable entrain contre les chimères dont sa littérature s'était si longtemps bercée.

Aussi notre siècle, si petit à bien des égards, est cependant plus riche en chants lyriques que l'âge d'or de notre poésie. Heureux, si l'exaltation de l'orgueil et le culte de la matière n'eussent point tari dans l'âme de ses poètes la source de la prière, et altéré la sainteté de la foi. Ce siècle a su que Dieu avait écrit son nom sur toutes les créatures, et que le poète a pour mission de lire aux hommes ces caractères divins :

Car la poésie est l'étoile
Qui mène à Dieu rois et pasteurs. (1)

Mais, s'ils ont compris la création, il y a un autre mystère qu'ils n'ont ni assez senti, ni assez aimé; c'est l'humilité et le sacrifice du Verbe adorable, Rédempteur du genre humain. Un jeune poète, trop tôt ravi aux lettres chrétiennes, et qui n'a pu marquer qu'un pas brillant dans sa carrière, Paul Reynier, leur reproche ce vide, en vers pleins de foi et de génie. Après avoir célébré le premier jour du monde, où l'univers sortit des mains du Créateur, il s'écrie :

« Mais les fastes du ciel comptent un autre jour
Plus saint, plus digne encor de respect et d'amour,
Où les anges, de l'homme éprouvant les alarmes,
Se voilèrent de deuil, et connurent les larmes,
Car leur Dieu, de nos maux portant sur lui le poids,
Tout étant consommé, mourait sur une croix.....
Et jamais, cependant, sur ces douleurs sacrées

(1) V. Hugo. *Les Rayons et les Ombres*, I.

N'ont gémi dans vos mains vos harpes éplorées!
Depuis que vers les cieux s'exhale votre encens,
Jamais le nom du Christ n'inspira vos accents;
Ou, si ce nom parfois recueille dans vos pages
De l'admiration les stériles hommages,
Jamais vos voix ne font entendre à ses genoux
Un de ces cris du cœur dont son cœur est jaloux.
Sa croix est à vos yeux sans mystère et sans charme;
Vous n'avez pas mouillé son tombeau d'une larme.
Celui qui vous inspire et qui vous suscita
A trouvé dans vos cœurs un nouveau Golgotha,
Calvaire de l'oubli, plus triste encore que l'autre,
Car nulle Madeleine, et nul fidèle Apôtre,
N'y vient, avec amour, près de son Dieu mourant,
A l'heure des douleurs, se tenir en pleurant,
Pour partager le fiel des angoisses divines,
Pour alléger, ô Christ, ta couronne d'épines,
Pour baiser de tes mains les stigmates sacrés,
Pour essuyer le sang de tes pieds adorés!..... »

Ce pieux et noble poète ne chante pas comme tant d'autres, qui l'ont précédé, une religion d'imagination et de sentiment; pour lui, la foi n'est pas un songe, ni la prière une rêverie :

C'est une vérité pour nous que la prière,

dit-il.

La création tout entière prie, non pas un Dieu étranger, relégué dans un vague et lointain mystère, mais un Dieu Rédempteur qui l'ennoblit, l'élève et la sanctifie; un Dieu qui s'est fait notre frère, notre ami, notre Sauveur. C'est à ce Dieu que la parole de l'homme redit la prière de la création, et quand la parole ne suffit plus pour exprimer les élans de l'amour et les tressaillements de la reconnaissance, alors la poésie ouvre ses ailes, elle prend son essor, et, aux pieds du Souverain Maître, elle interprète le cantique sacré de la création, et dirige cet immense concert auquel le Roi-Prophète nous invite lorsqu'il s'écrie en terminant son dernier psaume; « Que tout ce qui respire chante les louanges du Seigneur. »

L'abbé Géry Delalleau.

LES DISCOURS

DE DISTRIBUTIONS DE PRIX.

L'UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT (*Suite*) [1].

Revenons un instant au *Concours Général* pour réparer un oubli.

A d'autres, plus compétents, nous laisserons le soin d'apprécier, comme il mérite de l'être, « l'excellent latin » (2) de M. Poyard. Nous ne demanderons compte à l'orateur universitaire que de ses idées.

« Le lycée est pour ainsi dire l'école de la vie » ; M. Poyard le croit et l'affirme. « On peut y recueillir d'heureux germes, qui, développés plus tard par une culture assidue, produisent une efflorescence de vertus. Les élèves y apprennent surtout à obéir..., le devoir y est nettement tracé, facile à celui qui sait obéir, dur et importun au récalcitrant, si toutefois il en est dans ces maisons si bien ordonnées ; celui qui commande est un père, la loi devient un plaisir et le gouvernement du lycée est celui d'nne société modèle... Là, jamais de jalousie. Tout est réglé par l'équité la plus parfaite ; la force n'y prime jamais le droit, le rang et la fortune y sont sans influence ; le travail persévérant et les progrès de l'intelligence y décident seuls du succès...

« Le travail y est fécond ; source de plaisirs purs et d'autant plus vifs qu'ils sont plus intimes, il est à lui-même sa récompense... chaque jour l'esprit acquiert des lumières nouvelles qui agrandissent le domaine de ses connaissances..., telles sont les délices que Dieu veut bien réserver à celui qui aime le travail...

(1) Voir le numéro d'octobre 1874.
(2) M. Alfred Blot, — l'*Instruction publique*, 15 août.

« Aussi est-il rare qu'on ait à secouer l'indolence des jeunes écoliers. Plus ordinairement doit-on s'appliquer à prémunir leur ardeur sans expérience contre le danger de l'erreur... Voilà pourquoi, dans les lycées, nous poursuivons d'une guerre implacable ces erreurs modernes, propagées par des hommes sans loi, dont l'unique but est la jouissance sensuelle et qui, pour réaliser leurs vœux impies, ne craignent pas de saper les fondements de tout ordre social et visent à détrôner jusqu'à Dieu lui-même, ce tyran du ciel...

« C'est la fonction propre de l'Université d'opposer à ces criminels projets une insurmontable barrière...

« Reconnaître Dieu, le confesser et l'aimer, telle est la fin suprême de toute éducation bien dirigée...

« Et telle est, en effet, l'éducation du lycée, tels sont les fruits qu'on en recueille le plus ordinairement : le respect de tout droit légitime, l'habitude et l'amour du travail, les généreuses impulsions de l'âme, la foi et la piété envers Dieu... »

En résumé, toute la thèse de M. Poyard roule sur ces deux points :

Le premier, c'est que « tout bon citoyen doit protéger, d'une vigilance infatigable, les droits de la religion, de la famille et de la société ». Nous applaudissons de toute notre âme. A la faculté de médecine, on eût sifflé, grogné, hué le professeur coupable d'une telle hardiesse. Que serait-il advenu en Sorbonne, si le discours eût été débité en français ?

Le second, c'est que l'Université donne, dans les lycées, une éducation qui répond à l'idéal du professeur et prépare ainsi une génération nouvelle capable de relever et de restaurer notre malheureuse patrie. L'illusion est tellement forte qu'ici encore la langue latine était nécessaire pour éviter le *risum teneatis*.

Le discours se termine par l'inévitable ritournelle. « Ce vaillant soldat, cet homme magnanime, ce juste d'Horace, ce modèle de fidélité et d'honneur, ce général si doux et si bienveillant, ce chef inébranlable et invinciblement obstiné dans le bien... — à tous ces traits, on reconnaît en effet Mac-Mahon.

« Partout où il marche en avant, il y a honneur et profit à le suivre. » Mais que faire, s'il venait à s'arrêter ou à rétrograder? Vous me direz que l'hypothèse est une injure. Je vous dirai que vos prédécesseurs, du haut des mêmes chaires, ont loué Thiers, Gambetta, Napoléon III, Cavaignac, Louis-Philippe, Charles X, Louis XVIII, Napoléon I[er], et que vos successeurs, dans l'Université césarienne, sont prêts à louer tous les césars qui viendront, excellents ou exécrables.

Lycée Charlemagne. — M. Egger, lui, s'exprimait en français et en « excellent français » ; cette allusion n'est pas un éloge, un tel maître n'en a nul besoin. Serait-ce là le secret motif pour lequel son discours est moins explicitement chrétien?

L'orateur commence par un délicat éloge offert à la mémoire de Th. Jouffroy. Est-il prudent de louer sans réserve le philosophe rationaliste, qui a écrit dans le *Globe* le fameux article « comment finissent les dogmes » ?

M. Egger confesse les changements incessants « de méthodes et de livres » qui n'ont cessé, dans un court espace de temps, de travailler l'Université. « A voir tant de révolutions scolaires », *les jeunes élèves, leurs familles surtout,* « pourraient croire que l'autorité (universitaire) flotte elle-même incertaine et cherche encore, entre les besoins du présent et les traditions du passé, les vrais principes de l'éducation nationale ».

Telle est l'objection que se pose le savant philologue.

En effet, on serait tenté de croire que « tant de révolutions scolaires », en si peu d'années, dénoncent quelque incertitude, quelques hésitations dans l'AUTORITÉ, surtout lorsque ces *révolutions autoritaires* consistent, en ce qui concerne les méthodes, à tourner indéfiniment dans les mêmes cercles ; — en ce qui concerne l'esprit, à s'éloigner de plus en plus de l'esprit chrétien, à se défendre de plus en plus, comme d'un écueil redoutable, de toute foi positive.

« Il n'en est rien » toutefois, M. Egger nous l'assure.

« Sous l'apparente mobilité des programmes, se cache un fond de doctrines qui n'ont pas changé, qui ne changeront pas. »

Ainsi « les révolutions scolaires » dont l'Université nous donne incessament le triste spectacle, ces révolutions n'atteignent jamais les doctrines.

Quelles sont ces doctrines immuables?

Quel est ce fond que respectent toutes les révolutions scolaires?

Quel est ce dépôt sacré auquel l'Université n'a jamais touché, qu'elle est sûre de ne jamais entamer.

Quels sont enfin ces « vrais principes de l'éducation nationale » ?

M. Egger se garde bien de répondre à ces questions.

Dans l'Université, chaque professeur peut avoir *des doctrines*. Le corps universitaire n'en a point, ne saurait en avoir.

Un État qui, en tant qu'État, n'a pas de religion, ne saurait avoir de « principes d'éducation nationale ».

L'éducation nationale est un rêve criminel de Condorcet.

Si l'Université pouvait accuser, par ses tendances persévérantes, quelque chose qui pût être qualifié de fond commun de doctrine, ce serait sans contredit la doctrine du césarisme, d'après laquelle l'État moderne a juridiction sur les âmes, puisqu'il ne craint pas d'assumer la responsabilité de leur éducation; — ce serait surtout son antagonisme persévérant contre l'Église dont elle entrave, avec une jalousie acharnée, les droits et la liberté.

En France, l'Église tuera l'Université, ou l'Université tuera l'Église. Et jusqu'ici, la lutte continue sans trève, parce que les martyrs ne sont jamais vaincus; jusqu'ici, l'Université règne et gouverne, et poursuit l'Église dont elle a peur.

M. Egger passe donc à côté de ces prétendues doctrines « qui n'ont pas changé, qui ne changeront pas », et s'attache à expliquer la mobilité des programmes.

Selon lui, les programmes doivent subir les mêmes trans-

formations que la société, et, de nos jours, ces transformations sont « profondes ».

Si profondes, en effet, qu'elles risquent fort d'atteindre « le fond de doctrines qui ne changent pas ».

Théorie bien dangereuse, monsieur l'académicien. Vous dites aux élèves avec Villemain, professeur brillant, écrivain d'ordre supérieur, mais sophiste au premier chef : « Vous êtes placés entre deux puissants mobiles d'émulation : Le but qui s'élève et la foule qui monte ! »

Non, mille fois non, le but est invariablement le même ; il ne s'élève que pour ceux qui s'abaissent, et, quant à la foule, honnis soient ceux qui lui font croire qu'elle monte !

Enfin, M. Egger, abandonnant tout-à-fait la chimère du *but qui s'élève* et *des doctrines universitaires qui ne changent pas*, explique les variations des programmes par les découvertes récentes des sciences géographiques, astronomiques et physiques. On a découvert deux continents ; on a déchiffré l'écriture égyptienne, on a percé l'isthme de Suez ; notre Ampère a posé les principes sur lesquels repose le télégraphe électrique; M. Leverrier, en assignant d'avance les dimensions, l'orbite et la position d'une nouvelle planète, a confirmé d'une manière éclatante la loi de Nevvton.

Disons, en passant, que cette loi suppose les lois de Keppler, le plus grand nom de l'astronomie. Par quelle influence invincible des préjugés populaires, faut-il qu'il soit toujours supplanté par Galilée dont les titres sont d'un ordre notablement différent ?

Ces découvertes pourraient tout au plus grossir d'une page ou deux les programmes de géographie et de physique. Comment auraient-ils le don d'excuser l'autorité universitaire, si vraiment elle affaiblit la confiance des familles par des *révolutions scolaires* multipliées et qui portent sur *les méthodes* aussi bien que sur les *programmes* ?

M. Egger ne répond pas à ce doute, inévitable pourtant.

Il reprend sa thèse de l'immobilité des doctrines universitaires, quant à leur fond.

« *Au fond*, dit-il, le programme d'une bonne éducation n'a pas changé depuis Rollin, le sage Rollin, etc; il s'agit toujours de former des cœurs honnêtes et des esprits justes. » Fort bien; nous estimons qu'il en était ainsi, même avant Rollin. Mais, encore une fois, quelles sont ces *doctrines immuables*, sur lesquelles s'appuie l'Université, pour « former des cœurs honnêtes et des esprits justes » ? Rollin, grand-maître d'une Université véritable, n'aurait pas hésité à répondre : C'est la doctrine du catéchisme catholique. Les grands-maîtres de la nouvelle Université, ministres de l'État, n'ont rien à répondre.

M. Egger a beau se rejeter sur « la conscience humaine plus éclairée, sur la conscience pacifiée par une haute et religieuse morale ». Nous ne lui ferons pas l'injure de lui demander quelle est cette *lumière nouvelle* de la conscience, d'où lui descend cette *paix prétendue*, si fort en contradiction avec les agitations actuelles des consciences ; moins encore le questionnerons-nous pour savoir quel ressort nouveau des âmes a si fort *élevé* la morale ? Respectons le savant aux prises avec une situation impossible.

De doctrines, point ; de dogmes, aucune trace.

Toutefois, il nous semble convenable de rendre hommage au savant professeur, en citant le passage de la fin, qui fait vraiment honneur à ses tendances spiritualistes et chrétiennes :

« Parfois on nous reproche de profiter des lieux communs. Nous acceptons le reproche, mais comme un éloge ; car nous sommes heureux qu'il y ait beaucoup de lieux communs dans ce monde, ils en sont le salut. Lieu commun que la famille, avec ses droits et ses devoirs ; lieu commun que la liberté morale, dont un de vos jeunes maîtres a, tout à l'heure, si éloquemment parlé devant vous; les lois qui en découlent, les sanctions qui la consacrent. Lieu commun que notre invincible foi en l'existence d'un principe supérieur à nos organes physiques, qui répugne obstinément à la mort, parce qu'il se sent des droits à l'immortalité..... ; lieu commun que cette foi en Dieu, si variée dans ses expressions, si universelle pourtant et si bienfaisante..... ; lieu commun que l'État et sa régulière

autorité; que la nationalité, chose supérieure même à la communauté de race et de langage; que la patrie, enfin, cette patrie qui nous est plus chère encore, dans ses jours de deuil, que dans ses jours de triomphe..... »

Ce sont de nobles paroles; y applaudir, nous est une joie autant qu'un devoir.

Collége de Tulle. — Si nous passons, sans transition, de Paris à Tulle, nous aimons à croire que les lecteurs de la *Revue*, partisans de la décentralisation, auront quelque indulgence pour nous; la critique est peu à son aise pour se mouvoir sur une scène où les sujets se croisent et se ressemblent.

M. le Préfet de la Corrèze, reprenant la thèse du professeur de philosophie, a montré que le travail, « si bien défini par ce professeur, au point de vue philosophique », était encore, « à quelque point de vue qu'on se place, le devoir de tout être humain, sa force et sa dignité ». Il a ajouté : « qu'il portait avec lui sa récompense ».

L'orateur a développé cette thèse avec succès, en parcourant les divers degrés de l'échelle sociale, ainsi que les différentes phases de la vie humaine.

Le suivre dans cette voie, ne nous est guère possible, tant il a su condenser d'idées et de preuves en un discours de peu d'étendue. Nous ne citerons que sa conclusion :

« Le travail est donc une chose haute et grande, il est encore la sauvegarde d'un bien que tout homme estime à l'égal de sa vie, et plus encore, c'est la sauvegarde de l'honneur; car l'homme qui a su, qui a voulu travailler, n'a jamais songé à demander, même dans les crises difficiles de l'existence, des ressources à ces compromis, à ces capitulations de conscience qu'enfantent trop souvent la mollesse et l'oisiveté.

« Le travail et l'honneur, voilà les deux grandes choses sur lesquelles votre vie, j'en suis sûr, veut s'appuyer et s'élever. »

(*A continuer.*) L. Allemand.

ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

DE L'HISTOIRE ANCIENNE.

I. — LE PENTATEUQUE (*Suite*).

3. MOÏSE.

Quel nom dans l'ancien monde peut rappeler des souvenirs aussi grandioses et mériter une admiration plus utile ? Or, on était arrivé à prononcer à peine ce nom dans nos études classiques. Les œuvres de Solon, de Lycurgue, de Numa, etc., étaient célébrées, commentées sous toutes les formes. On ne songeait plus à faire méditer, analyser, célébrer Moïse et son œuvre immense. C'est en présence d'une pareille injustice que l'on sent le vice de nos études et des tendances de l'éducation contemporaine.

Il serait temps de réparer cette omission coupable et d'arrêter à loisir les yeux de nos enfants sur cette grande figure. Il faut leur montrer Moïse, à la fois profond historien, prodigieux naturaliste, poète aux plus sublimes inspirations, prophète, législateur, homme d'État, fondateur du plus grand peuple du monde ; et les rassasier d'une admiration qui ne les trompera pas, et qui donnera les plus riches conséquences.

Qu'ils voient dans Moïse un historien placé à une hauteur telle, qu'il ne supporte pas la comparaison. C'est là le véritable Voyant qu'il faut à l'histoire. De son œil puissant, il voit le point de départ, le but, les desseins de la Providence, et son gouvernement ; c'est le drame de l'humanité avec les secrets de l'homme et les secrets de Dieu, dont nul autre n'a su

trouver la clef. Nul, comme lui, n'a expliqué l'état de la nature humaine, ses rapports avec les lois de la vie, et leur sanction dès ce monde, sanction dont l'application dirige les événements.

Quelle épopée approchera jamais des beautés sans rivales de son *Exode* merveilleuse? Et des quarante années de miracles, de coups de génie, de labeurs sans trêve, de dévouements inouïs, pendant lesquelles on ne sait ce qu'il faut admirer le plus : de la candide naïveté du grand et saint génie, qui brasse le sublime à pleines mains, sans paraître faire effort, ou de l'œuvre colossale qu'il accomplit, par une série non interrompue des plus héroïques sacrifices ! Et cette histoire, écrite avec des accents de vérité qui entraînent l'adhésion, garantie par la grandeur du caractère et la haute position de l'auteur, porte encore avec elle le témoignage de quarante siècles. Où sont les œuvres que l'on pourrait comparer aux siennes ?

La beauté du caractère de Moïse saisira plus vivement encore de jeunes cœurs. C'est dans cette étude qu'ils comprendront les conditions qui font un grand homme.

Pour l'intelligence, d'abord, c'est l'élévation, l'étendue, la profondeur, la lucidité, la simplicité, la fécondité dans les idées ; la vue intuitive et profonde des lois, des principes immuables et universels, des devoirs et des droits dans toutes les situations de l'humanité ; c'est une sagesse inattaquable dans les applications à tous les détails, sans jamais sacrifier un principe. Et ce ne sont plus là des théories plus ou moins brillantes, élaborées pour arriver à la célébrité, au pouvoir, à la fortune. L'œil de ce génie hors ligne est uniquement fixé sur son œuvre, et tout en lui jaillit de son dévouement. Sa modestie refuse d'abord avec énergie cette immense mission ; mais, dès qu'il a consenti à en recevoir le fardeau sur ses épaules, il y met toutes les forces de son être, et, durant quarante longues années, il se consume, pour façonner à sa vigoureuse législation tous les membres de ce peuple à tête dure. Il oublie tout intérêt personnel avec une abnégation sans limites ; et c'est là un caractère que nul ne partagera avec lui dans le

monde païen. Il travaille dans un désert, loin de la vue des hommes, sans qu'aucune espérance ambitieuse puisse lui servir de mobile. Il reste pauvre, et il ne prépare aucun avenir de ses enfants, qui resteront à jamais inconnus.

A certaines heures, sa grande âme semble succomber sous le faix. « Est-ce moi, dit-il à Dieu, qui ai engendré tout ce peuple (1) ? » Mais si Dieu, à son tour, comme enchaîné par les prières et par l'amour de son serviteur, lui demande de le laisser faire, de laisser sa colère dévorer ce peuple rebelle, Moïse devient semblable à une mère émue sur le fruit de ses entrailles ; et il enchaîne le bras irrité, en lui criant : « Si vous l'exterminez, eh bien ! effacez-moi de votre livre (2). » Chez les hommes de génie, la tête absorbe le cœur, la tendresse leur est impossible ; dans les âmes désignées par l'Esprit du Dieu qui a créé l'homme, toutes les puissances sont dans un état de pondération qui laisse à chacune toute sa vie. Jamais la terre ne vit semblable merveille, jusqu'au jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ apporta au monde le feu de la charité, et forma les âmes des Saints.

Enfin, ce grand caractère porte l'énergie du dévouement à un héroïsme simple et pur, que montre en lui un esprit de sacrifice sans égal dans le monde ancien. Cet héroïsme éclate par ces longues années de travaux, de fatigues, de privations, de rebuts, de contradictions, de luttes, d'immolations de toutes les heures, et tout cela, disions-nous, sans que nul motif intéressé ne perce nulle part, sous cet esprit d'abnégation. Et puis Moïse sait ce qu'il fait, il a conscience de son œuvre ; il en connaît la grandeur, il en connaît toute la durée, toute la portée pour les siècles à venir, et il y met le génie et les sacrifices en proportion de la valeur des choses. Or, il faut le rappeler ici, ce n'est pas seulement par la grandeur des puissances de l'homme ou par les conséquences de l'œuvre qu'il accomplit, qu'il faudra apprécier l'homme lui-

(1) *Num.*, XII, 12.
(2) *Exod.*, XXXII, 32.

même, c'est avant tout par son intention, par ses principes, par le but qu'il se propose, et par l'énergie qu'il y déploie.

Enfin, pour compléter le tableau, cette âme élevée a reçu le don de s'épancher par des élans poétiques, qui en proclament toute l'ampleur et toute la sublimité; les âmes vraiment grandes sont toutes éminemment poétiques, et les élans religieux finissent toujours par trouver le langage qui leur convient, pour communiquer le feu qui les dévore.

Par tous ces points, Moïse dépasse de toutes parts ce que le monde ancien nous montre de plus grand, et le parallèle rendrait cette supériorité saisissante. Depuis longtemps on a écarté ces comparaisons; d'abord sous l'apparence du respect, on pensait qu'on ne devait pas comparer ce qui est divin avec les œuvres humaines; le naturalisme s'empara plus tard de cette idée avec empressement; mais, en réalité, ce fut pour écarter tout-à-fait des hommes et des choses qui appartenaient au monde surnaturel, auquel il ne voulait rien emprunter, et et dans lequel il ne voulait rien admirer, parce qu'il voulait le vouer à l'oubli, en attendant qu'il pût le poursuivre de sa haine. Et les chrétiens ont été dupés. Il est bon de savoir profiter de ses fautes.

La cité païenne offre comme émules de Moïse, Lycurgue, Solon, Numa, Confucius, Zoroastre; dès l'abord, la différence est saillante, mais il est bon d'y insister en détail, car ce sont ces derniers qui ont eu toute l'attention, toute la gloire et toute l'estime. Il faut faire sentir ce déni de justice.

D'abord, Moïse est antérieur de huit ou dix siècles à tous les autres, et ce qui l'a suivi, a plus ou moins emprunté à son œuvre, plus qu'il n'est possible de le constater actuellement; mais quand on connaît la marche des choses humaines et qu'on a suivi la trace d'Israël, et des peuples qui l'ont environné, il est impossible de ne pas le voir.

Ensuite, au point de vue des principes et de leur application comme au point de vue du dévouement et des sacrifices, ces grands hommes deviennent bien petits, à côté du grand législateur des Livres saints.

Leurs idées sont incertaines, flottantes, pleines des lacunes les plus regrettables, d'obscurités malheureuses, d'applications fausses et meurtrières. Ils ne savent pas pénétrer jusqu'à la source infinie du juste et du bien ; aussi, leur œuvre restera instable, précaire, et aboutira à des conclusions ruineuses.

D'autre part, Solon et Numa donnent paisiblement des lois à des peuples déjà établis, sans fatigue ni péril. Confucius ni Zoroastre n'ont pas fait une grande dépense d'eux-mêmes. On dit que Lycurgue sacrifia sa vie pour obtenir la fidélité des Spartiates ; le fait n'a pas d'une certitude incontestable ; mais comment le comparer au travail colossal de Moïse ? Et puis, où retrouver ce cœur de mère pour un peuple rebelle, au milieu des plus laborieuses pérégrinations ?

L'œuvre de Moïse ne mérite pas moins de fixer l'attention.

Tous les législateurs anciens ont eu l'intention d'appuyer leurs lois sur la volonté divine. Une loi athée est une invention très-moderne ; jamais les anciens n'y auraient songé, et c'est bien à tort qu'on veut les habiller en sceptiques. Seulement, Moïse seul a puisé à la source véritable. Numa était nécromancien, Lycurgue consultait l'oracle de Delphes, Zoroastre recherchait les lumières d'Oromaze, etc. Dire qu'ils n'étaient pas sérieux, serait les taxer de fourberie, et rien n'autorise à leur faire cette injure. S'ils voulaient faire une œuvre divine, ils en sentaient la nécessité, pour dominer les résistances de la nature humaine ; le pouvoir qui cesse de s'appuyer sur Dieu, arrive à douter de sa force et *de la justice de ses arrêts*. Et puis les souvenirs du Sinaï pouvaient n'être pas étrangers à cette tendance de tous les législateurs anciens.

C'est, en effet, aux sources divines qu'il faut aller puiser la science pour conduire les peuples. Les hommes du temps présent ont repoussé l'étude de l'œuvre de Moïse, parce qu'elle n'était, disait-on, qu'une théocratie miraculeuse, dans laquelle Dieu intervenait sans cesse surnaturellement, ce qui ne peut être l'état ordinaire de l'humanité. En regardant un peu de près, on voit facilement que le prétexte est faux. La législation de Moïse, il est vrai, est une révélation ; elle lui a été donnée

surnaturellement, mais n'est-ce pas une raison de plus pour aller puiser là des lumières certaines? Où l'homme ira-t-il les chercher ailleurs; et la Providence n'a-t-elle pas eu justement l'intention de lui fournir un type qui lui servît de guide?

D'un autre côté, Dieu, il est vrai, intervenait parfois par le miracle, pour ramener à la loi ceux qui s'égaraient, pour aider à l'appliquer, pour éclairer les chefs de son peuple. Mais Dieu est toujours le même, il n'est éloigné que de ceux qui le fuient, il est tout près de ceux qui le cherchent. C'est à lui que doivent avoir recours les législateurs et les conducteurs des peuples, pour avoir les lumières nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs. Dieu leur demande un compte sévère des lois et des actes aveugles ou injustes; par suite, il leur doit les secours qui ne viennent que de Lui, et il le leur donne, quand ils savent se tourner vers Lui et implorer ses dons. Grande leçon à donner aux fils d'une génération athée, dans laquelle « l'homme avait pris l'habitude de faire ses affaires tout seul ».

Prenant leur source dans le sein de la divinité, les législations orientales furent placées sous la garde de la religion et de ses ministres. Les deux pouvoirs demeurèrent distincts, et, chez les Juifs surtout, la constitution sut maintenir chacun d'eux rigoureusement dans sa sphère; mais c'était la religion qui était la gardienne de la constitution et des lois. La force, en effet, par la nature de l'homme, tend à l'arbitraire et au despotisme; ceux qui l'ont dans leurs mains, sont des hommes, et l'abus est à craindre à toute heure. L'autorité qui en dispose n'est pas infaillible; elle ne fait pas la justice, elle y est soumise; toute loi contraire à la justice n'oblige personne. Que le pouvoir soit un roi absolu ou une assemblée délibérante, il est dépendant de la justice éternelle; et il est exposé à s'en écarter. Chez les peuples orientaux, qui sont aussi les peuples primitifs, les corporations religieuses furent chargées du soin d'aider le pouvoir social à se tenir dans la voie du juste et du bien. Rien n'est plus naturel, ni plus salutaire. Les ministres de Dieu sont les dépositaires et

les interprètes de la loi éternelle: On ne peut espérer, dans l'ordre ordinaire des choses, trouver nulle part plus de lumières, de désintéressement, de justice et de dévouement. Les hommes ont, à leur endroit, des exigences qui les contraignent plus que personne à garder le respect d'eux-mêmes. Pour quiconque n'a pas de parti-pris, il est évident que c'est là la vraie garantie de l'autorité, de la justice et de la liberté bien entendue; et toute autre combinaison sera toujours finalement inférieure en résultats. Il est vrai, la lutte existera nécessairement entre les deux pouvoirs; mais c'est justement là que se trouve la garantie de la liberté. Cette lutte est une des conditions de l'existence de l'humanité, et l'injustice avec la constitution dont nous parlons, est à peu près toujours du côté de la force, qui veut se débarrasser d'un joug importun. Chez les Juifs, le respect de la loi rendit ces luttes rares et peu saillantes. Il en fut autrement chez les Grecs et chez les Romains, peuples postérieurs à tous les autres, et de seconde main, fondés par des aventuriers, chez lesquels les traditions primitives et les saines idées étaient grandement affaiblies. Chez ces derniers, bien que la religion eût une grande influence sur les affaires publiques, par les aruspices et les oracles, cependant, la pondération des pouvoirs se fit par des assemblées tumultueuses, possibles seulement dans de très-petits états. Leurs agitations produisirent constamment une situation pleine d'instabilité, de dangers, d'oppression et de malheurs, qu'on s'est plu à appeler la liberté et la vie; mais c'était le mouvement, le bruit et l'agitation de la fièvre qui amènent la ruine et la mort. Au contraire, Israël vécut dans une paix proverbiale, qui était son état ordinaire et normal; et, après une ruine totale, causée par la désertion de la loi, il trouva dans ses institutions la force de se reconstituer plus ferme que jamais, circonstance inouïe chez les autres peuples. Il est facile aussi de remarquer que les grands empires orientaux ont eu une existence plus solidement assise que les peuples occidentaux.

Enfin, si la religion était l'appui le plus solide de l'État,

Moïse avait réglé que la force de l'État serait employée avant tout à défendre la religion, et à punir les prévaricateurs. Ce principe est entré dans toutes les législations anciennes ; il a toujours fait partie du sens commun, jusqu'à ces derniers temps, où le libéralisme a consacré la découverte de la *thèse* contraire, et s'est cru de force à la soutenir contre la révélation mosaïque, contre les principes et la conduite constante de l'Église, et contre cinquante siècles de sens commun. Comme si la force pouvait en principe être séparée de la conscience, et la conscience de la religion ; comme si la force ne devait pas être mise avant tout au service de la vérité contre l'erreur et le mal ; ou comme si la révélation de Jésus-Christ avait moins de droits sur la société que la raison et la conscience ; ou enfin, comme si une autorité compétente avait indiqué quelque part cette nouvelle volonté de Dieu, de séparer la religion de l'État, et de briser le sceptre de Jésus-Christ, le roi immortel des siècles, à qui tout pouvoir a été donné. Que de leçons d'une importance capitale en ce moment, dans une étude sérieuse de cette dernière histoire !

Les ressemblances qui se retrouvent entre les législations païennes et celle de Moïse, indiquent une origine commune ; en effet, la révélation primitive, comme la révélation mosaïque, sortent l'une et l'autre du sein de Dieu, et les législations païennes ont dû puiser à ces deux sources sacrées ; car elles ont dû subir l'influence du peuple modèle. Elles ont été puissantes et fécondes à proportion qu'elles se sont rapprochées des principes mosaïques ; elles ont eu un sort précaire, elles ont produit le mal, à mesure qu'elles s'en sont éloignées. Leçon importante, qu'il faut mettre en relief, et qui serait d'une grande portée pour tous ceux qui sont destinés à avoir quelque part au gouvernement des hommes.

Mais un principe qui n'a pu entrer dans les autres institutions de l'antiquité, ce fut d'appuyer les lois sur la conscience, et la conscience sur la religion. Moïse avait fondu la religion et la conscience ; remarques essentielles dans un temps où l'on est si exposé à penser que la raison suffit pour connaître et

suivre la loi ; que la religion est une affaire de goût ; qu'on peut avoir de la conscience et de la vertu sans elles, comme on peut avoir de la religion sans la rattacher étroitement à la conscience, et qu'enfin l'une et l'autre sont séparables des dogmes. Or Moïse a appuyé toute son œuvre sur les dogmes historiques de la création, de la chute, de la Providence, de la rédemption promise, etc. Dans ses enseignements, la loi c'est la volonté de Dieu, qui dirige toutes choses ; pour amener l'homme à son observation, les premiers devoirs sont ceux qui rattachent l'homme à Dieu, et ces derniers sont le fondement nécessaire de tous les autres. Aussi dans cette législation, Dieu était partout, afin de mettre la volonté de Dieu et le devoir partout. Des cérémonies multipliées enlaçaient tous les actes de la vie privée, de la famille, de la vie sociale ; en même temps que les fêtes du septième jour, et les plus magnifiques solennités, pleines des idées les plus élevées, des souvenirs les plus enivrants, des sentiments les plus généreux et les plus sublimes, agrandissaient toutes les puissances de l'âme, et faisaient à Israël une atmosphère de foi et de sainteté.

Dans le paganisme, la religion ne pouvait être l'appui de la conscience, mais le prince du monde, qui est en tout le plagiaire de Dieu, avait organisé le culte sur le même pied. Les pratiques religieuses étaient partout, l'esprit religieux dominait tout, l'usurpateur avait voulu être servi comme Dieu, avec les idées et les sentiments qui lui conviennent ; avec le mensonge, le ridicule, la terreur ; avec l'orgueil, la cupidité, la cruauté ; avec les abominables initiations, les exhibitions obscènes, le hideux commerce des anges déchus ; avec l'enfer sur la terre. Et de part et d'autre se conclut cette grande leçon : si la religion n'est pas toute la vie, elle n'est rien ; pour qu'elle soit toute la vie, les pratiques multipliées sont nécessaires, elles sont un besoin. On ne peut servir deux maîtres ; il nous faut l'unité, c'est la loi de notre cœur. Il nous faut un maître, ce maître absorbera nécessairement tout le cœur, tout l'esprit, toutes les forces, toute la vie extérieure comme la vie intérieure, et si ce maître n'est pas le Dieu qui a fait le cœur pour

Lui, ce maître sera le sensualisme, la cupidité, l'égoïsme, l'orgueil. Il sera Vénus, Mammon, Bacchus, bon gré, mal gré, il sera Satan.

Dans ses détails, la législation mosaïque n'est pas encore la perfection; mais c'est la base nécessaire de tout édifice qui voudra se fonder sur Dieu.

Moïse a donné à Israël des lois complètes comme principes; pleines d'énergie dans les motifs et les moyens; et Dieu y avait ajouté les manifestations éclatantes de sa puissante intervention; aussi, durant quinze siècles, cette législation rigoureuse conserve toute sa puissance immuable dans tous ses détails; et encore aujourd'hui, elle garde une force invincible dans les entrailles de ce peuple.

La vie d'Israël, c'était d'abord la vie religieuse; puis c'était la vie de famille et la vie des champs, la vie patriarcale, avec ses plus délicieux caractères; c'était la vie sociale dans la plus étroite fraternité; dans la liberté la plus large, puisqu'elle n'était limitée que par la loi et par l'autorité du père de famille. Aussi Israël tranche éminemment sur tous les peuples par la dignité, la grandeur, la magnificence et la pureté de ses mœurs; en même temps qu'il garde la simplicité, la douceur, la tendresse, la générosité patriarcales; les affections y sont vives et profondes, ardentes et pures; la domesticité y reste placée sous la garde de la bonté et du respect de l'homme; et dans une situation bien supérieure à celle des autres peuples. Il est vrai, la polygamie et un certain esclavage avaient été permis; l'Orient exigeait ces concessions, avant les dons de la grâce du Rédempteur; mais ces tolérances étaient entourées de mille précautions qui en atténuaient puissamment les conséquences. La cupidité et l'esprit d'agiotage trouvaient une barrière infranchissable dans la stabilité de partage des terres, en faveur des familles, tour de force sans pareil, qui maintint l'esprit pastoral, et retint le commerce en seconde ligne, comme l'exige la loi de la nature, et le bien du pays. Moïse n'avait point voulu former un peuple conquérant; aussi après avoir repris le pays de Chanaan, ce peuple ne songea

point à s'étendre au-delà. Mais jamais peuple ne montra une plus indomptable énergie, pour garder l'indépendance de sa loi, qui pour lui était toute la patrie. Enfin, le législateur donna aux arts la plus ardente impulsion, avec l'emploi le plus légitime et le plus magnifique ; ils célébrèrent les grandeurs de Dieu et de ses œuvres, la vertu et la patrie ; et nulle autre nation n'a réussi comme Israël ! Quelle mine inépuisable de richesses morales pour tous les besoins de la vie humaine ! Et dire que tout cela était écarté avec soin de l'éducation des générations chrétiennes ! Zoroastre, Confucius, Lycurgue, Solon, Numa, sont assurément des hommes dignes de respect, parce qu'ils ont voulu le bien de leurs semblables. Mais encore ici il faut se garder d'admirations inconsidérées ; faire admirer à la jeunesse le mal, ou les choses profondément défectueuses, c'est l'exposer à tous les écarts.

Ces législateurs manquent de principes solides, et les premières vérités sont obscurcies pour eux par de redoutables erreurs.

Les idées divines étant corrompues, le culte n'est plus que l'emploi de l'instinct religieux ; la religion ne peut plus être la vie des législations ni de la conscience des peuples. Les dieux païens ne peuvent défendre le mal ; ce sont les dieux du vice. L'idée du Dieu suprême, maintenue en Orient par l'influence israélite, n'est pas assez claire pour enchaîner les passions, que les dieux secondaires enflamment. De là, tant de faux points de vue, tant d'alarmes et tant d'erreurs dans ces législations mal assises.

Lycurgue voulut faire une nation guerrière, croyant enchaîner ce peuple à ses lois, en suivant les tendances de son caractère. Mais on ne construit rien sur le faux. Lycurgue détruisit la famille et la pudeur ; il étouffa tous les sentiments qui font la femme, et qui forment le cœur de l'homme ; tout fut absorbé par l'ambition de l'État ; il n'y eut plus que des citoyens.

Aussi, en admirant le Spartiate, nous nous sommes imprégnés de cet esprit césarien, dont l'influence nous a préparés à

toutes les tyrannies et à toutes les corruptions, et qui aurait fait de nous les fléaux du monde et l'horreur de l'humanité, s'il avait pu effacer notre baptême et étouffer le cœur français. L'œuvre de Lycurgue aboutit à la cruauté, à une hideuse corruption, à une ambition révoltante, pour laquelle tous les moyens étaient bons, et qui produisit la haine de tous, la tyrannie et la ruine.

Solon ne se sentit pas la force de lutter contre la légèreté indomptable de ses compatriotes. Il fonda un peuple changeant, capricieux, fou de liberté, et se jetant sans cesse de l'anarchie au despotisme; livré à tout aventurier habile, qui savait flatter ses caprices; il se joua de toutes choses : de la religion, des lois, des hommes, des institutions, et surtout des arts, dans lesquels il eut des succès désastreux, comme en peuvent donner les anges déchus, d'une intelligence bien supérieure à celle de l'homme, mais vouée à n'avoir d'emploi que pour l'inutilité et pour le mal. On a pris, bien malheureusement, le change sur la vie de ce peuple; on a pris l'agitation pour la vie véritable, elle n'était que le malaise et l'agonie; on a pris la perfection de la forme pour le Beau, quand cette forme ne réunissait que la laideur morale; ici encore, on a puisé à une source empoisonnée.

Numa n'introduisit que des pratiques religieuses, chez un peuple dont les mœurs et les institutions avaient déjà été puisées aux sources orientales. Numa ajouta de nombreuses cérémonies, une théurgie mystérieuse, mêlée des sombres et hideux mystères de la nécromancie, dont le Sénat lui-même fut épouvanté, en retrouvant ses livres, après des siècles. La nymphe Égérie devait être autre chose qu'un mythe. On a voulu lui faire honneur d'un certain adoucissement des mœurs. Il donna la superstition à un peuple féroce, et, s'il adoucit les mœurs, il faut avouer qu'il resta assez de dureté, pour faire des Romains un peuple cruel jusqu'à la fin.

La cruauté est sœur de la volupté, et quand la corruption s'en mêla avec la cupidité, ce peuple devint un type de l'exaltation de tous les crimes, passés à l'état de droits acquis;

l'énergie est une qualité précieuse, mais séparée du cœur et de la vérité, elle est l'instrument le plus épouvantable de toutes les perversités et de toutes les ruines. La grandeur de Rome eut pour base les fortes assises d'une puissante aristocratie, qui sera toujours le fondement de la stabilité des États. L'Angleterre en est la preuve moderne ; on ne s'appuie que sur le sol et sur ce qui résiste. C'est l'ambition de l'aristocratie qui s'empara du pouvoir qu'elle décora du nom de république, et dont elle fit l'ère de la *liberté ! La sienne !* La nécessité, pour cette aristocratie de dominer, d'occuper, de distraire un peuple remuant; hélas ! et aussi le désir de l'exploiter, explique l'existence belliqueuse de cette nation.

La décadence vint, quand les intrigants, se disant les patrons du peuple, purent arriver au pouvoir par l'habileté ou par la force, pour faire leur fortune. Dieu n'était pas là pour régler et maintenir les droits et les devoirs de chacun; Dieu seul donne la stabilité. Les richesses du monde, le luxe de l'Asie, et les arts dépravés de la Grèce, précipitèrent la ruine, que retarda un césarisme abominable et incompréhensible de trois siècles. Dieu en avait besoin pour fonder son Église dans la persécution. L'histoire classique en est encore aux narrations et aux appréciations de Tite-Live. Ah ! qu'elle nous a fait de mal ! Car, louer Sparte, c'est prêcher le régime de l'État, absorbant la famille et l'homme tout entier ; c'est prêcher l'état de guerre en principe et en permanence, comme un état normal. Louer Athènes, c'est prôner la frivolité, l'agitation délétère, les arts voués au mal, comme la véritable vie d'un peuple. Louer Rome et sa prétendue grandeur, c'est mettre la force ambitieuse à la place de la justice, c'est donner le succès violent pour le bonheur des peuples. Louer ces peuples, c'est louer la vie sans Dieu, sans la loi, sans la conscience ; c'est louer une prétendue liberté, qui n'est que la négation de l'autorité, et qui met la loi à la merci du nombre ; c'est louer la prospérité matérielle, sans souci de la morale et de la religion. Louer ces peuples enfin, comme des peuples sages, c'est se vouer au mensonge, puisque, en réalité, leur vie se passait

dans un commerce continuel, souvent direct et extra-naturel, avec les puissances infernales, plus encore peut-être qu'Israël ne vivait avec les puissances célestes.

Or, Moïse a été laissé dans l'oubli, et les législations païennes ont occupé toute l'attention ; il n'est pas difficile de conclure qu'il est nécessaire de changer de voie, et que l'histoire classique doit faire largement l'exposition de la législation de Moïse, de ses principes, de ses applications, de ses résultats ; tandis que les législations païennes ne peuvent être que l'ombre, qui fait ressortir la beauté du tableau, et auquel elles empruntent l'espèce de lumière qui les éclaire.

(*A continuer*). T. de Sainte-Marie.

INSTITUT CATHOLIQUE

DE LILLE.

OUVERTURE DES COURS DE DROIT

LE LUNDI 23 NOVEMBRE

ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875.

DROIT ROMAIN. — Professeur : M. ARTHAUD, *Docteur en droit.* Cours le Mardi, le Jeudi et le Samedi, à 8 h. 1/4. — Conférence le Lundi.

DROIT FRANÇAIS. — Professeur : M. VAN DAER, *Docteur en droit.* Cours, le lundi, le mercredi et le vendredi, à 8 h. 1/2.

DROIT NATUREL. — Professeur : le R. P. COCHARD, *de la Compagnie de Jésus.* Cours, le mardi et le jeudi à 11 h.

Cours approfondi de religion, par le même, le samedi à 11 h.

Les heures des cours de littérature seront indiquées ultérieurement.

Cette affiche avait été placée sur les murs de Lille dès le commencement de novembre ; nul d'ailleurs dans la cité n'ignorait les sacrifices de généreux catholiques pour acheter l'ancienne préfecture et en faire le berceau de la future Université catholique. L'affiche ne donnait aucune adresse,

c'était inutile, et déjà les cochers de Lille connaissent le chemin de *l'Université catholique*, beaucoup mieux que ceux de Paris ne savent où se trouve l'écriteau apparent du *Lycée Condorcet*. Cette affiche, placée sur les murs de Lille, avait quelque chose d'un bulletin de victoire et faisait bondir les cœurs d'espérance.

Le 15 novembre, à l'Assemblée générale de clôture de la réunion des Comités du Nord et du Pas-de-Calais, M. le Secrétaire lut le vœu suivant de la *Commission d'Enseignement* : «que les étudiants de Droit de première année se fassent inscrire en grand nombre aux Cours de Droit de l'Institut catholique» ; et les applaudissements de la foule répondirent à cet appel.

La formation d'une Académie catholique dans les mêmes bâtiments, fut également accueillie par des salves d'applaudissements.

Le 23 novembre, les cours s'ouvrirent, et dès le lendemain nous recevions la lettre suivante que nous nous somm empressés de publier dans les journaux catholiques :

« Lille, le 23 novembre 1874.

« Mon bien cher Père,

« Loué soit à jamais N. S. Jésus-Christ ! Aujourd'hui, 23 novembre 1874, fête de saint Clément, pape et martyr. l'Institut catholique de Lille a ouvert son cours de Droit. Ce matin, la messe a été dite dans l'immense salle des séances du Conseil de préfecture du Nord et la bénédiction du Très-Saint Sacrement a été donnée aux fondateurs, aux zélateurs, aux professeurs et aux élèves. C'est un bien humble commencement si on le considère au point de vue matériel, mais il est bien grand pour le chrétien, puisque le divin Maître lui-même y a présidé !

« Nous demandons à nos chers collaborateurs de l'*Assomption* de prier, pour que le grain de senevé devienne un

arbre, à l'ombre duquel l'Église et la France voient grandir des générations fortement trempées et dévouées au bien.

« Tout à vous en Notre-Seigneur,

« G. CHAMPEAUX. »

Depuis le 23 novembre, les cours n'ont cessé d'être fréquentés par un public d'étudiants chaque jour grossissant. Le mérite des professeurs était sans doute une garantie de ce succès, mais sans leur faire injure, on peut affirmer que les bons anges de la future Université déjà préposés dès avant les professeurs à la maison de l'Université catholique, leur apportent un puissant concours. Aussi, nous affirme-t-on que les catholiques libéraux et les francs-maçons seraient furieux; s'il en est ainsi, l'Université de Lille est préservée du plus cruel envahissement qu'aient à subir les œuvres catholiques de notre temps, et c'est là une protection des bons anges.

Il faudra aussi un peu de fureur universitaire; il est écrit en Isaïe (1);

« Écoute, pauvre petite, enivrée non du vin de ta vigne, mais du vin de ma colère; je suis ton Dieu et ton protecteur. Tes ennemis t'ont cruellement humiliée. Ils t'ont dit : Couche-toi par terre; que ton dos nous serve de marchepied. Et ils ont passé sur toi, comme sur un grand chemin; mais JE METTRAI DANS LEUR MAIN LE CALICE DE MA FUREUR; ils le boiront et tu redeviendras mon peuple. »

Nous attendons le calice de la fureur universitaire patiemment.

Le Normalien Challemel-Lacour vient, du reste, de donner un nouveau commentaire à ce texte et de favoriser le vote du principe de la liberté de l'Enseignement supérieur.

Favoriser le principe de la liberté quand on est radical, c'est à se *faire fusiller*.

V. DE P. B

(1) *Audi paupercula et ebria non a vino*, etc. LI, 21; LII, etc.



SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

UNE MÉDAILLE DE L'ART CHRÉTIEN.

La Société de Saint-Jean vient d'adresser la circulaire suivante aux Comités catholiques et aux Œuvres qui s'intéressent au développement de l'art chrétien :

« MONSIEUR,

« Dès la première réunion des Comités catholiques de France, il a été reconnu indispensable de travailler à ramener le sentiment chrétien dans l'art. Il existait déjà, et il s'est formé depuis, dans plusieurs villes, des sociétés ou des commissions spéciales de l'art chrétien.

« L'un des modes d'action les plus efficaces est, sans contredit, la distribution de récompenses pour encourager les œuvres qui, à un vrai mérite artistique, sauraient unir ce sentiment religieux, dont les époques vraiment chrétiennes nous ont laissé des modèles si éclatants et si touchants.

« D'un autre côté, la remise de médailles, en métaux précieux ou en bronze, a toujours été le mode de récompense le plus apprécié par la délicatesse des artistes.

« On a rencontré immédiatement, dans cette voie, une difficulté pratique qui a été insurmontable.

« Quelle est la médaille qui pourrait être remise par des Associations catholiques ? Parmi les œuvres existantes, on n'a trouvé que de vaines allégories, ou des sujets païens, ou des nudités, ou des compositions dénuées de toute valeur au point de vue de l'art, rien, en un mot, qui satisfît à la double néces-

sité de rappeler au donataire et l'idée de la religion catholique, et l'idée du beau.

« De cette circonstance est née naturellement la pensée de faire exécuter une médaille qui remplisse ces deux conditions ; mais un tel travail exige une dépense assez considérable, qui excéderait aujourd'hui les ressources dont chacune des sociétés ou commissions d'art chrétien peut disposer séparément.

« Une communication faite au Comité de Paris, par le Comité de Montpellier, a suggéré à notre Société l'idée d'unir, à cet effet, les efforts des divers groupes catholiques qui gémissent de la décadence où est tombé l'art religieux. Ce qu'aucun de nous ne pourrait encore faire isolément, nous le réaliserons avec facilité, en apportant chacun à l'œuvre commune une contribution relativement peu considérable.

« La Société de Saint-Jean prend l'initiative de cette œuvre dont elle suivra l'exécution.

« Il s'agirait donc de faire confectionner *une médaille de l'Art chrétien*. Nous entendons ici le mot *art* dans sa véritable acception, qui comprend non-seulement les arts plastiques, l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, l'orfévrerie, mais aussi la musique, la poésie, l'art oratoire, en un mot, les diverses manifestations du beau sous l'inspiration de la religion du Christ.

« Cette médaille servirait naturellement de récompense aux artistes et auteurs dont les travaux vous paraîtraient dignes d'être encouragés. Elle pourrait aussi être remise à chaque membre des commissions ou sociétés d'art chrétien, lors de son admission. Elle aurait également sa place dans les œuvres ouvrières, effaçant ainsi, par un rapprochement chrétien, une distinction qui n'est pas dans la nature des choses, et que le moyen-âge n'a pas connue. Encore que le petit nombre, seulement, soit apte à produire le beau, tous sont appelés, sinon à le comprendre, du moins à le sentir quand il se produit sous la forme religieuse, ce qui constitue la vraie supériorité de cette forme de l'art.

« Nous n'avons pas encore arrêté nos vues sur le sujet que la médaille de l'art chrétien reproduirait ; mais, pour donner une idée de la manière dont nous le concevons, nous vous dirons que la pensée a été émise de faire figurer, au milieu de la médaille, la sainte Vierge, qui tiendrait l'Enfant Jésus bénissant les artistes. Dans le sens mystique, mais si clair et si profond de la symbolique chrétienne, cette figure centrale représente en même temps l'Église, qui a été et qui doit toujours être l'inspiratrice et la protectrice de l'art.

« A droite et à gauche de la Vierge triomphante, on placerait, avec leurs attributs significatifs et traditionnels, quelques-uns des Saints, ou qui ont pratiqué les arts, ou qui les ont protégés, ou qui sont invoqués dans l'Église comme les patrons des artistes.

« Le revers serait laissé nu pour que chaque comité ou cercle chaque société d'art et chaque souscripteur y puisse placer son nom, ses emblêmes, etc., avec le nom du destinataire.

« L'œuvre serait d'abord exécutée pour être frappée en bronze sur un grand module, le seul qui permette de donnner au sujet, comme manifestation chrétienne, toute l'importance esthétique qu'il mérite. On ferait ensuite une réduction pour les médailles en métaux précieux.

« Nous nous sommes arrêtés à la pensée de mettre au concours l'exécution de cette médaille. Nous y voyons le grand avantage d'offrir aux artistes une occasion, malheureusement trop rare, d'appliquer à la recherche d'un idéal sublime leurs facultés, souvent détournées vers des conceptions d'un ordre inférieur.

« Telle est, Monsieur, l'œuvre à laquelle nous venons vou. demander de vous associer, soit par une contribution collec tive de votre comité, soit en recueillant des participations individuelles. Nous évaluons la dépense totale pour le concours et l'exécution de la médaille à 6,000 francs environ. Votre adhésion vous attribuera une part proportionnelle dans la propriété du coin, avec la faculté de faire frapper gratuitement des mé-

dailles pour votre usage, privilége qui sera réservé aux souscripteurs.

« Nous vous prions, Monsieur, de nous faire savoir si vous adhérez à la proposition que nous avons l'honneur de vous soumettre, et de vouloir bien nous indiquer, en même temps, pour quelle somme vous auriez décidé d'y contribuer. »

CONCOURS DE COMPOSITION DRAMATIQUE.

Le Bureau central de l'*Union des Œuvres ouvrières* catholiques s'est toujours préoccupé des difficultés que rencontrent les Directeurs d'Œuvres, quand ils veulent donner à leurs patronés des récréations dramatiques. Cette question ayant été de nouveau posée au Congrès de Lyon, le Directeur de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut offrit, au nom de l'Association qu'il dirige, un prix de 500 francs pour ouvrir un concours.

La *Société de l'Art chrétien*, chargée par le Bureau central d'organiser ce concours, a rédigé le programme suivant :

PROGRAMME (1).

Un concours de composition dramatique est ouvert du 1er décembre au 1er juin 1875.

Les concurrents devront présenter une pièce chrétienne dont le sujet sera emprunté, soit :

A l'Ancien ou au Nouveau-Testament ;
A la vie des Saints ;
Aux Actes des Martyrs ;
A l'histoire des héros chrétiens.

La pièce étant destinée à être représentée par des apprentis ou des ouvriers, aucun rôle de femme ne devra figurer parmi les personnages.

(1) On trouve des exemplaires de ce programme au Bureau de la *Revue de l'Enseignement chrétien.*

On évitera de mettre en scène la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La pièce pourra être en prose ou en vers; le nombre des actes n'est pas déterminé.

Il pourra y avoir des chœurs et des parties chantées.

Par *pièce chrétienne*, le programme désigne une pièce dont le sujet se rattache à la tradition de la littérature nationale et catholique qui a précédé la Renaissance; c'est d'ailleurs à cette littérature catholique et nationale que la Renaissance elle-même doit plusieurs de ses chefs-d'œuvre : *Le martyre de Saint-Genest*, de Rotrou; *Polyeucte*, de Corneille; *Esther* et *Athalie*, de Racine.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Article Ier. — Il sera décerné à l'auteur de la pièce jugée la meilleure un prix de 500 francs.

Des mentions honorables pourront être accordées.

Art. II. — La constitution du Jury d'examen est confiée aux soins de la Société de Saint-Jean, qui veut bien, en cette circonstance, prêter son concours à l'Union des Œuvres ouvrières.

Le Jury fera connaître sa décision en août 1875.

Art. III. — Les pièces devront être envoyées avant le 1er juin au Secrétariat de la Société de Saint-Jean, 47, rue de l'Université.

Elles ne seront pas signées; elles porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, les prénoms, la qualité et la résidence de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après l'examen et la décision du Jury.

Art. IV. — Le Bureau central réserve pour toutes les Œuvres unies le droit de représenter les pièces qui seront l'objet d'un prix ou d'une mention, sans être soumises aux droits d'auteur.

L'Union des Œuvres fait un appel aux Associations et aux bourses particulières pour le don d'autres prix de 100, 200,

300,... 1,000 francs, qui viendraient s'ajouter à celui de Notre-Dame de Salut et constituer un plus beau concours.

Ces prix porteraient, ainsi qu'il est juste, le nom de l'Association ou de la personne qui les aurait fournis ; et ces donateurs seraient non pas nos *Mécènes*, Mécène n'était qu'un païen, mais les bons anges qui excitent aux bonnes actions.

LES ABUS DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

L'usage a donc prévalu, dans nos écoles publiques de dessin, d'exposer des modèles absolument indécents sous les yeux des élèves.

L'art, le grand art, dégagé des servitudes d'autrefois, l'exige ainsi.

Et les bambins qui commencent à dessiner, qui épellent péniblement l'art de transcrire les bosses sur le papier, ont besoin de se mettre en face d'un........ qui n'est pas celui d'un ange.

L'art, le grand art l'exige.

Aussi, les jeunes gens qui doivent devenir ingénieurs des ponts-et-chaussées, lieutenants d'artillerie, inspecteurs des tabacs, reçoivent-ils ce spectacle aux frais de l'État, à l'École polytechnique et ailleurs.

Les professeurs assurent que rien ne développe plus la passion du dessin ; ces jours-là, en effet, la gente élève est complète.

Mais un ressouvenir des pudeurs passées n'offrait, cependant, aux élèves jeunes et vieux que des modèles d'hommes. L'art, le grand art, dégagé des sottes entraves, en souffrait ; de là, l'introduction à certains jours de modèles féminins.

Les professeurs assurent que rien ne développe plus la passion du dessin ; ces jours-là les salles sont trop petites. Un professeur est toujours sensible au débordement des élèves.

Il y a des désagréments ; l'an dernier, à l'École nationale des Beaux-Arts, une certaine italienne faisait trop le succès du jour qui lui était consacré ; la passion du dessin prenait des proportions désordonnées, pour ne pas dire plus.

M. le Directeur, sans respect pour les nécessités de l'art et les

études commencées, après avertissements, se permit de vouloir un changement. Les défenseurs de l'italienne faillirent, dit-on, l'égorger par amour pour le grand art; il y eut émeute et sans doute composition.

Si l'école des Carpeaux ne prend pas des proportions considérables en France, ce n'est pas la faute de nos écoles publiques. Les dessins d'élèves exposés ces temps derniers au Palais de l'Industrie ont montré, en effet, les succès conquis par les jeunes gens en face des modèles.

Les petites filles ont aussi là leurs aquarelles; ce sont, il faut bien le dire, d'innocents moulins à vent; mais leurs maîtresses, en faisant le tour complet de la salle d'exposition, comme il convient à des filles d'Ève, conduisent leurs élèves, forcément, des innocentes aquarelles aux grossièretés de l'art libre, du grand art. Au reste, les salles de dissection de la Faculté de médecine sont bien ouvertes aux jeunes filles!

Mais le grand art étend ses conquêtes à des limites plus larges, qui devraient nous faire rougir de nos scrupules.

Il y a, faubourg Poissonnière, à Paris, une Académie libre de dessin, fréquentée par des jeunes filles, et là, le sexe timide se venge des succès de l'École nationale des Beaux-Arts et autres lieux, en copiant des soldats déshabillés.

Qu'on nous permette cette simple remarque, que l'enseigne pourrait, devant le mot *libre* dont elle s'honore, ajouter l'adverbe *très*, qui la compléterait. Passons.

Un mot de vérité a toujours sa place dans une *Revue d'Enseignement*; eh bien! nous dirons avec d'éminents artistes et des gens de bon sens :

Le modèle est absolument inutile à l'enseignement du dessin, même pour devenir ingénieur des mines; c'est la vérité incontestable. La structure du corps humain peut et doit s'apprendre sur des modèles plus idéalisés que le corps des mendiants de mauvaise vie. Le modele n'offre, pour l'étude, aucun avantage sur la bosse élémentaire; son utilité ne peut se discuter que pour la confection des tableaux où il faut donner aux personnages les poses diverses qui conviennent.

Les mannequins ne suffisent pas à cet exercice; c'est pos-

sible, mais ce travail de composition n'est pas celui qu'on impose aux enfants, devant lesquels on immobilise, pendant deux heures, un être ennuyé.

Cet être conserve, sinon un vêtement, au moins le droit de regarder sa montre ; ce petit morceau de son équipement est disposé sur un chevalet vers lequel le patient a la satisfaction de tourner son regard. Aussi, les poses les plus héroïques autour desquelles crayonnent les élèves, ne donnent-elles jamais que des portraits de l'*Ennui*, cette sotte divinité des écoles publiques.



VARIA.

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

L'*École centrale* était, en France, une des rares institutions privées qui ait pu pousser entre les rochers accumulés par l'Université sur le terrain de l'Enseignement; elle s'était faufilée, sous Louis-Philippe, entre l'École polytechnique et les Facultés des sciences, afin de former librement des Ingénieurs civils, et, grâce au développement des chemins de fer et usines, elle avait eu un grand succès.

Elle faisait ses frais, sans aucune allocation du budget.

En 1857, elle fut dévorée par le monopole de l'État, à qui elle fut livrée par ses fondateurs; dès lors, elle a baissé considérablement en notoriété, ses diplômes et certificats n'ont plus été aussi recherchés, et elle a eu sa petite place au soleil du budget. — La France est assez riche pour payer sa gloire.

Le *Journal officiel* nous en parle ces jours-ci, et il nous annonce que le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a visité l'établissement le 4 novembre.

Comment pourrait-on regretter sa liberté et son indépendance, quand on a le bonheur d'être officiellement inspecté par Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, accompagné d'un chef de bureau, peut-être d'un chef de division.

Les murs ont tressailli, les membres du Conseil d'administration, rangés devant le fonctionnaire officiel, ont senti un souffle d'anoblissement parcourir leurs veines.

« Le Ministre, dit la feuille officielle, s'est fait rendre compte, d'une manière complète, de l'organisation et du fonctionnement de l'École; il a visité les salles d'études, les amphi-

théâtres, les laboratoires et les collections ; il a complimenté le directeur et les professeurs sur les bonnes dispositions de travail qu'il a constatées partout, et sur les excellents résultats de l'enseignement. Il a rappelé l'importance des services que rend à l'industrie nationale cette belle institution, devenue propriété de l'État. »

Mais il y a un grave inconvénient que le Conseil de perfectionnement s'est vu obligé de signaler à Son Excellence de l'Agriculture et du Commerce.

Autrefois, on s'occupait de perfectionner les études et de faire en sorte que les diplômes fussent recherchés, on provoquait même les demandes de diplômés, on suivait avec anxiété les succès des anciens élèves, pour les faire valoir au besoin, on poussait les jeunes ingénieurs, on exigeait très-facilement une année nouvelle de travail, etc., et enfin, l'École centrale des Arts et Manufactures florissait.

Mais ces préoccupations ne sont plus à la hauteur d'un établissement de l'État, où l'on daigne enseigner, suivant des programmes estampillés, sans s'inquiéter des mesquins intérêts de vils particuliers, qui font de l'industrie à leurs risques et périls ; aussi, le Conseil de perfectionnement, devenu agent de l'État enseignant, a-t-il tourné ses visées vers d'autres horizons.

« Le Conseil de perfectionnement, dit le *Journal officiel*, a signalé au Ministre les graves inconvénients provenant de l'installation de l'École centrale dans un ancien hôtel tenu à location » (c'était bon pour le temps où l'on réussissait), « les dépenses à faire pour répondre aux nécessités de l'enseignement seraient complétement perdues à la fin du bail ». Il n'y a, en effet, que l'État pour bien comprendre l'économie, les particuliers n'y connaissent rien. En conséquence, le Conseil de perfectionnement « a fait ressortir les nombreux avantages que procurerait une installation nouvelle sur un terrain appartenant à l'État ou à la Ville. Le Conseil a, en outre, placé sous les yeux du Ministre, les plans, études et devis de cette installation, sur les ter-

rains de l'ancien marché Saint-Martin, avoisinant le Conservatoire des Arts et Métiers. »

A ces paroles, le Ministre, qui est libéral et n'est point partisan des mesquines économies, « a reconnu la justesse des observations et a exprimé l'espoir que les développements donnés par l'École centrale à son enseignement, l'importance de ses services, la part de plus en plus considérable qui lui revient dans les progrès de l'industrie nationale, pourront amener les pouvoirs publics à décider la réalisation de ce projet ».

Pendant ce temps, et tandis qu'on votera nos millions pour construire la nouvelle nécropole des sciences, des arts et des manufactures, nous proposons de souscrire humblement pour refaire une *École centrale* catholique et libre, qui empruntera à celle qui a disparu en 1857, le succès incontestable dont elle jouissait, et qui y ajoutera la vérité et les mœurs dont il faut bien reconnaître qu'elle manquait considérablement.

V. de P.-B.

ÉCOLE CATHOLIQUE DES ARTS ET MÉTIERS.

Le vœu que nous formons pour la création d'une *école centrale* catholique et libre, nous amène à en former un pour la prompte installation d'une école de contre-maîtres chrétiens.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les trois écoles des arts et métiers dirigées par l'État enseignant sont des foyers de démoralisation pour les ateliers où les jeunes gens, écoliers d'aujourd'hui, auront autorité. Plusieurs familles catholiques, qui se croient obligées à livrer leurs enfants à cette formation morale et industrielle, gémissent profondément de cette situation, et, par le fait, aucune autre école semblable n'existe pour nous catholiques.

Nous avons parlé à diverses personnes de ce projet qui a toujours rencontré de vives sympathies dans les réunions, depuis Malines jusqu'au congrès de Lyon; nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. E. Peigné, de Nantes, dont la notoriété dans les bonnes œuvres n'est ignorée de personne, et nous ne pouvons mieux répondre

au désir de notre ami de chercher des renseignements et de l'argent qu'en publiant sa lettre.

« Mon cher Père,

« Je vous ai déjà dit un mot de la possibilité où je serais de fonder à Nantes une école de contre-maîtres, si j'étais assuré de trouver un appui sérieux dans le Bureau central de l'Union, dans les personnes influentes qui en ont si vivement senti et exprimé le besoin, en particulier M. B. et dans les directeurs d'Œuvres, surtout ceux des grandes villes. Evidemment, il faut pouvoir compter sur des élèves et des élèves payants. Nous en aurions de Nantes, mais trop peu, et je voudrais savoir si les autres villes nous en donneraient, et quel prix de pension nous pourrions demander; car il faut bien calculer les ressources. Quant aux professeurs spéciaux, je pense que j'en obtiendrais 1° de Monseigneur de Nantes; 2° de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes; 3° de l'École centrale. Il suffirait d'en avoir un vraiment chrétien et apte à diriger les études.

Je vais écrire pour savoir quel est le programme des études de l'école des arts et métiers et quelles sont les conditions d'admission. Je voudrais m'entourer promptement de tous les renseignements et commencer les constructions au printemps prochain s'il y avait lieu.

« Si vous connaissiez des hommes de bien et de *biens* qui voulussent prêter pour cette entreprise une somme de 50,000 francs à *modique* intérêt et hypothéquée sur l'ensemble de l'Œuvre, cela faciliterait beaucoup l'exécution.

« Veuillez agréer, etc.

« E. M. Peigné. »

UN SCANDALE DE L'ÉTAT ENSEIGNANT.

Nous empruntons à l'*Étudiant catholique* de Gand les lignes suivantes écrites au sujet d'un *Institut agricole de l'État.*

Les réflexions de notre confrère de Belgique sur l'Enseignement de l'État et la conscience dans le vote de l'impôt universitaire, s'appliquent merveilleusement à la France.

Nos lecteurs connaissent notre thèse au sujet de l'Enseignement de l'État : Nous affirmons et nous soutenons que les écoles de l'État seront toujours libre-penseuses en vertu même

des principes qui leur servent de base; que toujours la jeunesse qui leur sera livrée, s'y perdra dans les sentiers fangeux d'un libéralisme impie, et cela en dépit de tous les ministères catholiques qui pourraient se succéder au pouvoir.

En ce qui concerne les Universités de l'État, cette thèse a été, croyons-nous, surabondamment prouvée, non-seulement par le raisonnement pur, mais par des faits sans nombre qu'il est inutile de rappeler. Mais nous n'avons pu, comme nos lecteurs se l'expliqueront facilement, nous occuper au même degré des autres écoles de l'État, telles que l'Institut agricole de Gembloux, l'école vétérinaire de Cureghem, l'Institut commercial d'Anvers et l'école militaire de Bruxelles. Chez elles aussi cependant, la libre-pensée règne en souveraine absolue avec son triste cortége d'immoralité.

La lettre que nous reproduisons ci-dessous, adressée au *Courrier de Bruxelles* par un de ses abonnés, donne, au sujet de la première de ces institutions, des détails que nous signalerons tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs et de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse Belge. Nous adhérons sans réserves aux réflexions de l'honorable correspondant; comme lui, nous croyons que « *l'incompétence* « *absolue de l'État dans l'enseignement de la jeunesse, est la con-* « *clusion logique à laquelle arriveront dans peu de temps tous* « *les catholiques soucieux des intérêts spirituels et scientifiques* « *de la jeunesse* ».

En même temps nous citons son écrit, comme un exemple à imiter par tous les catholiques qui sont au courant de ce qui se passe dans les institutions officielles. Il est temps que les catholiques en général et les *représentants catholiques* en particulier, sachent à quoi servent les immenses subsides qu'ils paient ou qu'ils votent tous les ans, en faveur de l'enseignement de l'État.

Chacun de nos honorables mandataires pris en particulier, serait au désespoir s'il apprenait qu'il a été la cause de la perte d'une âme; ce serait leur faire injure que de croire le contraire. Et cependant chaque année ils votent, parfois des deux mains,

et toujours sans aucune restriction, des sommes colossales en faveur des établissements où des centaines de jeunes gens se sont perdus et se perdent encore tous les jours. Il y a là une inconséquence qui heurte le bon sens et devrait disparaître.

Cela dit, voici la lettre adressée au *Courrier de Bruxelles* :

« Monsieur le Rédacteur,

« L'un des mérites que je me plais à reconnaître au *Courrier* est de savoir aborder nettement les questions qui épouvantent les timides et de ne jamais reculer devant l'accomplissement de son devoir de chrétien, sous prétexte d'inopportunité. J'ai donc la ferme espérance qu'il n'hésitera pas à accueillir ma lettre, si incommode qu'elle puisse paraître aux gens toujours préoccupés de « prendre bien garde ».

« Ma lettre a un double but : le premier, de vous engager à mettre les familles catholiques en garde contre un établissement créé par l'État dans le canton que j'habite ; le second, d'appeler votre attention sur un point constitutionnel fort important.

« Mon chef-lieu, Gembloux, a le bonheur de posséder un Institut agricole de l'État, où l'on enseigne à la fois l'agriculture et la libre-pensée, la science des engrais et celle de la libre jouissance, les théories de la génération des êtres organiques et celles du darwinisme ou autres analogues.

« Je n'entends pas dire par là que les professeurs ou répétiteurs, presque tous notoirement libres-penseurs, attaquent directement la foi des élèves ou dogmatisent contre le catholicisme. Ils se bornent sans doute à exposer leurs doctrines, à semer indirectement le doute dans l'esprit de leurs élèves, et à prêcher par exemple le mépris du culte. Mais ce que je puis attester, c'est que j'ai vu entrer beaucoup d'enfants pieux et croyants, lesquels sont sortis parfaitement débarrassés de leur foi et de leur innocence.

« Il me suffirait de cette lamentable expérience pour me croire le devoir de jeter le cri d'alarme aux familles catho-

liques. Néanmoins, j'en appelle volontiers, non-seulement à la notoriété publique dans mon canton, mais encore aux impressions de toutes les personnes qui, habituées à parcourir la ligne du Luxembourg, ont pu apprécier, par la conversation des jeunes élèves, le niveau de leur moralité et de leur science en fait d'obscénités.

« Je n'oserais rapporter certains détails qui m'ont été fournis par les élèves eux-mêmes ; tout ce que je puis dire, c'est que dans l'internat la surveillance des récréations est nulle et que la libre parole y a ses coudées franches.

« A la vérité, on conduit les internes tous les dimanches à une messe basse ; seulement leur attitude y est telle, que beaucoup des assistants les dispenseraient volontiers de cette « formalité.

« De même l'abstinence est observée le vendredi. Mais on fait gras aux Quatre-Temps et aux Vigiles. En revanche, la cuisine du carême est tellement maigre que la plupart des élèves réclament et obtiennent de la viande.

« Il y a un cabinet de lecture accessible à tous les élèves. On y trouve toutes les revues et les feuilles agricoles que l'on peut désirer et ne pas désirer. Beaucoup de ces recueils professent le matérialisme le plus abject et le communiquent naturellement à leurs lecteurs.

« On m'a assuré que les études techniques sont fortes. Je le veux bien croire. Mais si la somme de science agricole fournie par les professeurs est considérable, il faut croire que la somme de travail dépensée par les élèves n'est pas à la même hauteur, car j'ai eu la curiosité de m'informer, cette année, du résultat des examens et j'ai appris — sans étonnement — que sur 20 candidats 7 avaient échoué.

« Les plaintes n'ont pas manqué. Elles ont été d'autant plus vives que certaines familles qui, sur le vu des noms honorables placés à tête de la Commission d'inspection et amadouées par les superbes rapports de la Commission, avaient envoyé leurs enfants à Gembloux, ont été désespérées de voir revenir ces enfants aussi savants — sinon plus — en incrédulité et

en libre jouissance qu'en théories agricoles. Mais les plaintes sont demeurées sans résultat. La Commission paraît convaincue qu'elle a pour unique mission de s'assurer que les cours sont exactement donnés et que la lettre du règlement est observé. Ce point vérifié, elle se lave les mains du reste.

« Ceci me conduit au second but de ma lettre.

« Le libéralisme soutient que l'Etat n'a pas charge d'âmes. Libéralement, l'âme n'existe pas pour l'Etat ; il n'a que faire de s'en inquiéter. Ce n'est pas sa mission. Pourvu qu'il produise des corps humains bien dressés par la gymnastique et qu'il ait bourré les cerveaux de ces corps d'une certaine dose d'instruction technique, il a rempli son rôle et son devoir. *Ne sutor ultra crepidam.*

« Chrétiennement, l'Etat qui se mêle d'enseigner et qui s'arroge la prétention de se substituer aux pères de familles, est tenu d'enseigner et de remplir les obligations de ces pères de famille conformément à leurs vœux et à leurs intentions. Il ne peut donc se désintéresser des âmes ni de leur culture religieuse. Le minimum de ces obligations est d'éloigner de la jeunesse qui lui est confiée tout ce qui tend à la corrompre et à l'atrophier religieusement. Responsable des enfants vis-à-vis des parents, il a pour impérieux devoir de les leur rendre, autant qu'il est en lui, moralement tels qu'ils lui ont été confiés.

« Il ne lui est pas permis de négliger les âmes plus que les intelligences et les corps. De même qu'il ne pourrait tolérer que les professeurs fissent seulement mine de donner des leçons techniques, de même il lui est interdit de tolérer que la culture morale et religieuse des enfants se réduise à d'hypocrites ou pharisaïques formalités. Sil ne veut, ne peut ou n'ose comprendre cela, il n'est pas digne d'enseigner.

« Cette conclusion à l'incompétence absolue de l'Etat dans l'enseignement, deviendra dans peu de temps celle de tous les catholiques soucieux des intérêts spirituels et scientifiques de la jeunesse.

« En attendant, quel est le remède au mal particulier que je signale dans l'Institut agricole de Gembloux ?

« Il ne faut pas en attendre de la part de l'Etat. Marchand de science agricole, qu'il distribue aux frais des contribuables à quelques privilégiés, l'Etat n'aime, pas plus que tout autre marchand, de voir contester la qualité de sa marchandise. Dès que son industrie lui produit tant pour cent d'ingénieurs agricoles, il se déclare satisfait et s'inquiète peu si ces ingénieurs sont plus ou moins déchristianisés. C'est absurde, mais c'est ainsi.

« Il ne reste donc que deux moyens : le premier est d'attirer l'attention des patrons chrétiens de l'Institut sur ce qui se passe. Leur responsabilité morale est engagée et tant que leurs noms serviront d'enseigne à l'industrie de déchristianisation qui prospère à Gembloux, ils en auront compte à rendre à Dieu et aux familles catholiques. Le second est le refus des députés catholiques de continuer à solder de nos deniers l'enseignement libre-penseur de l'Institut.

« Veuillez etc. »

Les moyens indiqués par le correspondant du *Courrier*, pour remédier au mal produit par l'Institut agricole de Gembloux, sont bons, mais à notre avis, il en est un troisième qui serait plus efficace : la création d'un Institut agricole catholique qui remplirait, vis-à-vis de l'Institut de Gembloux le rôle que l'Université catholique de Louvain remplit vis-à-vis des Universités libre-penseuses de l'Etat.

FONDATION D'UNIVERSITÉS.

Le *Journal officiel*, qui ne s'occupe ordinairement de l'Enseignement libre que pour l'extrême Orient et les pays scandinaves, nous parle cependant aujourd'hui de création d'Université en Hongrie et en Croatie ; bientôt il arrivera à Lille en Flandre.

Voici donc ce que la facilité laissée aux Croates de donner leur argent aux fondations scolaires, vient de produire :

« Il a été inauguré, dans l'Autriche-Hongrie, à Agram

(Croatie) une nouvelle Université, récemment créée. Cette Université est le couronnement d'institutions littéraires et scientifiques, fondées depuis quelques années en Croatie, en grande partie à l'aide de donations ou de souscriptions particulières.

« C'est ainsi qu'a été ouverte en 1861 une Académie des sciences et arts, pour laquelle l'évêque a souscrit, pour sa part, une somme de 62,000 florins (le florin = 2 fr. 50 c.). Cette Académie a commencé ses travaux en 1867; actuellement, on a déjà 29 volumes de ses *Mémoires* où sont publiés d'anciens poètes, des monuments historiques, les coutumes, et des notices sur les antiquités du pays.

« C'est également de cette manière, par des contributions en argent ou même en nature, qu'ont été créés le musée d'histoire naturelle et d'archéologie, la collection égyptienne et autres. Des particuliers ont donné des manuscrits, des livres et des instruments précieux. En peu d'années, la bibliothèque du musée et de l'Académie s'est accrue jusqu'à former une collection de 200,000 volumes, avec 8,000 manuscrits et chartes.

« Par les mêmes moyens ont été fondées une société d'instruction populaire, qui s'est imposé pour mission de publier des écrits bon marché à l'usage du peuple, et qui compte aujourd'hui 3,800 membres; une société pour l'entretien d'écoles élémentaires en Bosnie; une autre, dite des belles-lettres, avec un capital de 27,000 florins; d'autres pour secours à donner à des étudiants pauvres, etc.

« Enfin l'évêque Strosmayer a donné au pays, pour la création d'un musée d'art, sa belle collection de tableaux, qui lui a coûté 250,000 florins, mais qui en vaut assurément beaucoup plus du double.

« Le même a fait également cadeau d'une autre remarquable de ses collections, celle de médailles, d'antiquités et d'objets industriels.

« On retrouve encore le nom de ce généreux bienfaiteur à la fondation de l'Université dont il s'agit. Tandis qu'il faisait bâtir, à ses frais, une cathédrale dont la construction totale

coûtera 1,500,000 florins, il s'inscrivait en tête de la liste des fondateurs de l'Université, pour une somme de 70,000 florins. Grâce à d'autres contributions non moins importantes, le capital n'a pas tardé à monter à 500,000 florins. Une loi, approuvée par l'empereur, a donné au nouvel établissement le nom d'*Université François-Joseph*. Par sa constitution en quatre facultés, par le nombre de ses chaires et le caractère de son programme d'études, elle se rapproche des Universités allemandes de la monarchie austro-hongroise, bien entendu avec prédomination de la langue et de la littérature du pays, de l'histoire et de la jurisprudence nationales.

« L'*Académie de droit*, qui existait depuis longtemps, mais sans le droit de conférer des diplômes de docteur, est élevée au rang de faculté. Celles de théologie et de philosophie ont pu se former dès le principe, avec les ressources qu'on avait sous la main. Quant à la division des sciences naturelles, elle ne pourra être ouverte qu'en 1875 ; celle de médecine qu'en 1876 ; on croit même que, pour que cette dernière soit en pleine activité, il faudra encore au moins un espace de cinq ans. »

L'INSTITUTRICE.

Dans l'antiquité, le *magister*, le formateur de l'intelligence et des mœurs du jeune patricien et l'institutrice de la jeune fille étaient des esclaves.

C'est une idée que les enfants peuvent se faire de l'autorité enseignante dans les auteurs païens.

L'Eglise qui a formé des maîtres d'école illustres qui sont saint Pierre et ses successeurs, qui s'appellent aussi Augustin, Benoît, Charlemagne, Martin, Louis, Ignace et les autres, l'Eglise a singulièrement relevé le niveau de ceux qui exercent cette sorte de paternité d'un ordre élevé : l'éducation.

Mais le monde sécularisé tend à réduire de nouveau, sous prétexte de laïcisme, le maître d'école au rôle abaissé de l'antiquité.

Nous avons souvent constaté l'avilissement que les nouveaux maîtres attachent à une profession que les religieux et les laïcs chrétiens avaient mise en honneur.

Aujourd'hui nous relevons dans un journal humoristique ce ce que devient aussi la *maîtresse* dans les familles modernes.

Ce tableau qui ne s'applique en rien à la famille vraiment chrétienne, est malheureusement saisissant de vérité pour la plupart des familles de demi religion de notre temps; il ne s'agit d'ailleurs que d'un cas parfaitement honnête, et certes, la sécularisation en amène de plus pitoyables :

« C'est un beau rôle, en vérité, c'est une bien grande et bien douce mission que celle de cette femme, souvent étrangère au pays, inconnue des familles, qui devient comme la seconde mère de ses élèves, qui met au monde l'intelligence et le cœur de ses enfants.

« Mais, combien d'efforts stériles, de dévoûments obscurs, de sacrifices méconnus, de bienfaits oubliés! Que de labeurs et de tristesses !

« Soumise à tous les devoirs, à toutes les exigences, à tous les caprices, à toutes les misères, la vie de l'institutrice s'écoule nomade et tourmentée, fatigante, incertaine et comme isolée au sein même des écoles et des familles.

« Son rôle est d'être l'auxiliaire dévouée et attendrie des mères, et d'être le plus souvent condamnée au célibat par sa position même : l'institutrice sera le témoin résigné, éternel de l'orgueil et du bonheur des autres.

« Elle passera sa vie au milieu des enfants dans l'intimité des familles, et elle ne connaîtra jamais ni les joies de la maternité ni les douceurs du foyer.

« Ecartée de l'office comme du salon, jalousée d'un côté, humiliée de l'autre, elle vivra solitaire dans sa chambre, en face d'enfants trop souvent capricieux ou gâtés, entourée de quelques froids égards dictés par l'étiquette.

« Elle coudoie les plaisirs et les fêtes ; le luxe l'environne ; mais l'isolement est dans son âme, et tout ce beau monde est pour elle sans soleil.

« Condamnée aux vêtements sévères, aux couleurs tristes, ses habits sombres se détachent sur les riantes toilettes comme un classique uniforme.

« Mêlée à tous, elle semble entourée de barrières qu'elle ne doit pas franchir, et plus on se montre familier avec elle, plus elle paraît étrangère.

« On dirait qu'elle porte son titre écrit sur son front humilié. On la voit et l'on dit : C'est l'institutrice.

« Il y a chez elle du parent pauvre et de l'exilé.

« Pour seule société, pour distraction éternelle et monde invariable, elle a des enfants, — des enfants qui sont le plus souvent sa consolation, mais parfois ses juges et ses tyrans.

« Il faut qu'elle prenne part à leurs joies, à leurs jeux, à leurs craintes, à leurs peines, à leurs espérances, qu'elle étudie leur penchant, qu'elle guide leur esprit, qu'elle forme leur cœur, qu'elle borne leurs désirs, qu'elle modère leurs caprices, qu'elle apaise leurs colères, qu'elle essuie leurs larmes ; il faut qu'elle soit douce et ferme ; insinuante et vraie ; aimable sans familiarité ; indulgente sans faiblesse et qu'elle témoigne l'affection sans jamais feindre la bienveillance.

« Il faut qu'elle sache tout ce qu'elle enseigne, tout : les participes et la couture, la tapisserie et l'orthographe, le catéchisme et la broderie, le plus grand commun diviseur et le crochet.

« Il faut qu'elle écrive comme un ange, qu'elle chante comme un rossignol, qu'elle lise comme M. Legouvé et qu'elle conjugue à toute vapeur les verbes les plus irréguliers.

« Et plus tard, quand les enfants auront grandi, on lui mettra une gratification légère dans la main, un certificat dans l'autre, et elle s'en ira tout aussi pauvre, bientôt oubliée, frapper à une nouvelle porte, s'asseoir au milieu d'autres enfants. »

REVUE DU MOIS.

Liberté de l'Enseignement supérieur.

Au moment où nous mettons sous presse ce numéro, l'Assemblée nationale prend une décision importante.

Après une courte discussion où M. Laboulaye a fait observer qu'il y a un an que le projet de loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur est à l'ordre du jour, et que ce projet *commence à passer à l'état légendaire,* on a décidé :

« Que la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la liberté de l'Enseignement supérieur, sera mise à l'ordre du jour à la suite de la loi sur les cadres de l'armée », qui se discute en ce moment.

Voilà un premier rayon d'espérance qui nous fait penser que les prières de la neuvaine pour la France sont entendues du Ciel (1).

Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est l'un des Conseils où la publicité serait le plus désirable.

Le sujet des délibérations est des plus importants. Les intérêts qui s'y agitent regardent un public instruit, capable d'apprécier un débat. La minorité si petite de l'Enseignement libre, minorité imposée par la loi même de formation du Conseil supérieur, a souvent des protestations à produire qui mériteraient au moins la publicité. Ces débats sérieux ne sont pas de nature à troubler la paix publique.

Néanmoins, le Conseil supérieur n'a pas droit à la publicité accordée au moindre Conseil général de département. C'est ainsi que nous n'avons que des échos constamment désavoués.

Toutefois, les journaux officiels nous abreuvent à grands traits des discours du Ministre, quand c'est lui qui prend la parole. Le jour de l'ouverture de la session, le 16 novembre, M. de Cumont a prononcé

(1) Notre espérance n'est pas déçue; l'Assemblée nationale, après d'intéressants débats dont nous rendrons compte, vient d'adopter le principe de la liberté de l'Enseignement supérieur par un vote de 531 voix contre 124.

M. le comte Jaubert, auteur du projet de loi, a terminé sa carrière et rendu son âme à Dieu le jour même du vote, 5 décembre.

un de ces discours; nous n'y avons rien trouvé d'utile à relever. Il se résume en ce cri : « Tout va bien ».

Cependant tout le monde assure que M. de Cumont s'en va, et qu'il serait remplacé peut-être par M. Desjardins, ancien lycéen, actuellement catholique, plus libéral, dit-on, que M. de Cumont, et même franc-maçon. Pauvre France !

Le Conseil supérieur a fait, du reste, une bonne besogne :

Il a pris en considération la proposition de Mgr Freppel, de faire le *rapport annuel*, indiqué par d'anciens décrets, sur l'état général de l'Enseignement, et sur les abus qui pourraient s'introduire, et sur *les moyens d'y remédier*.

Voilà un rapport qui menace d'être curieux ; aussi les universitaires se sont-ils récriés ; mais Mgr Freppel a affirmé le droit du Conseil.

Le Conseil a paru désolé d'avoir ce droit; toutefois il a, par considération pour l'éminent prélat, pris en considération la proposition d'exercer ce droit, et nommé une commission présidée par Mgr le Cardinal de Bonnechose, pour rechercher les moyens de faire parvenir les documents nécessaires, sans troubler les établissements libres par une nouvelle ingérence de l'État.

La conclusion d'un tel rapport, si les prémisses sont bien posées, ne peut être que la suppression de l'Université de France.

Faxit Deus.

Une circulaire de M. de Cumont et la logique de l'État enseignant.

M. de Cumont, dépositaire actuel de la sagesse de l'État enseignant, envoie à ses auteurs une nouvelle circulaire au sujet des écoles normales.

D'après la pensée qui a présidé à la formation de ces établissements, l'instruction devait être donnée et la surveillance exercée par les mêmes personnes. On a cru que les deux fonctions réunies se fortifieraient et se rehausseraient l'une par l'autre ; que les maîtres-adjoints ne devaient pas seulement faire leurs preuves en matière d'enseignement; qu'ils avaient encore besoin d'acquérir ou de prouver une suffisante aptitude à connaître et à gouverner les caractères ; que l'autorité, confiée à ceux qui donnent les leçons, serait naturellement acceptée de ceux qui la reçoivent ; que, d'ailleurs, les élèves étaient arrivés à un âge où ils se plieraient d'eux-mêmes à une discipline

toujours raisonnable; en un mot, qu'*un véritable esprit de famille règnerait dans nos maisons*. Voilà ce qu'on a désiré, voilà ce qu'on a espéré. Le résultat a-t-il répondu à l'attente? La discipline a-t-elle été maintenue avec sagesse et fermeté à la foi? »

Le Ministre après avoir posé la question donne la réponse. Le *véritable esprit de famille n'a pas régné* dans les maisons de l'État régnant et enseignant, car des Conseils généraux, dit Son Excellence, « ont pris les devants et voté les fonds nécessaires pour la création de places qu'amènerait la séparation de l'enseignement et de la surveillance ».

Cette figure de rhétorique veut dire en style vulgaire, que le tapage « qui règne dans nos maisons » a obligé les conseils généraux témoins du désordre à fournir des surveillants.

Mais voici la doctrine du ministère sur cette grave question :

« Nous n'avons pu, continue la plume officielle, donner notre approbation à leurs délibérations : il ne saurait appartenir à une assemblée départementale, de quelque zèle qu'elle soit animée, de réformer une législation ou des règlements dont *le caractère est nécessairement général*. La réforme ne doit être acceptée que si elle est bonne en elle-même, et, si elle est bonne, *nous devons l'introduire partout.* »

« Veuillez donc, Monsieur le Recteur, me faire connaître votre opinion personnelle sur cette grave question..... »

Ces règlements, nous osons l'affirmer, ont un mauvais *caractère, s'il est nécessairement général* et nous ne comprenons pas pourquoi un détail d'organisation intérieure est forcément coulé dans le même moule de Nice à Brest et de Bayonne à Strasbourg?

La dernière phrase de M. le Ministre ne serait-elle pas marquée au coin précieux du bon sens en s'achevant ainsi :

Si la mesure « est bonne, nous devons *l'introduire partout* où il sera nécessaire au fur et à mesure que les moyens d'exécution seront mis à notre disposition.

« Je me demande, en second lieu, s'il ne convient pas de faire enseigner les langues vivantes dans nos écoles normales ou *dans quelques-unes d'entre elles.* »

Mais, ô Monsieur le Ministre, « la réforme, venez-vous de dire plus haut, ne doit être acceptée que si elle est bonne ou elle-même et, si elle est bonne, nous devons l'introduire partout ». Votre

plume perdrait-elle la mémoire chaque fois qu'elle retourne à l'écritoire ?

M. le Ministre est absolument converti à nos sentiments; il trouve que dans cette question (beaucoup plus importante que la précédent) il faut ajouter foi à l'expérience des Conseils généraux, qui Connaissent l'intérêt de leurs compatriotes et le besoin plus ou moins grand de connaître une langue étrangère dans le département.

En conséquence, voici la conclusion et le dernier alinéa du Ministre.

« Aussi, en ce qui touche cette seconde question, ne s'agit-il pas de poser une règle uniforme. *Je vous demande de me faire savoir si un besoin véritable se fait sentir dans votre ressort académique.*

« Recevez, Monsieur le Recteur, etc.

« A. DE CUMONT. »

Une circulaire plus sage débarasse les écoles primaires des fonctionnaires et commissions nommés par les municipalités pour les vexer et persécuter la religion.

M. le Ministre ne donne pas cette raison, mais : le respect de la loi, si fâcheuse qu'elle puisse paraître aux délinquants.

« Je me plais à reconnaître, d'ailleurs, que la pensée qui a guidé les municipalités en cette circonstance a été, le plus souvent, de favoriser les progrès de l'enseignement populaire ; mais la loi existe, elle doit être respectée. »

En conséquence, les *délégués cantonnaux*, etc.

Le *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* rend compte d'une séance de musique à l'Académie des Beaux-Arts;

D'une séance annuelle de *l'Institut de France* où se firent cinq lectures solennelles.

De la *Société savante de Montpellier* et des séances qu'elle donnera;

De l'*Instruction populaire* en Allemagne;

De la *fondation d'un Institut d'hygiène en Bavière.*

Mais il ne dit pas un mot de l'*Institut catholique de Lille.*

Désordres à l'école de médecine.

Les cours de la Faculté de médecine de Paris viennent d'être suspendus pour un mois. Cette mesure a été prise à l'occasion des désordres que les étudiants ont fait au cours de M. Chauffard.

Le Ministre de l'Instruction publique a nommé M. Chauffard inspecteur des Écoles de médecine. — Comment, s'est écrié tout le clan positiviste, un catholique peut-il avoir une position prépondérante dans l'Université? La presse médicale a manifesté son étonnement et les étudiants se sont rendus en masse à l'école pour empêcher l'honorable professeur de faire son cours.

Au fait, les étudiants n'ont peut-être pas bien tort; un catholique n'est pas plus à sa place dans une chaire de la Faculté matérialiste de Paris qu'un évêque à l'Académie française à côté de M. Littré. Mais puisque l'Université de l'État nous rejette de son sein; que l'État nous laisse chez nous et nous permette de nous organiser en Universités. La conclusion paraît des plus légitimes. Ces désordres ont plus de portée qu'on ne le croirait au premier abord. Il y avait sans doute, parmi les tapageurs, beaucoup de tout jeunes étudiants qui trouvaient drôle de faire du tapage en classe; pour eux, *chahuter un professeur* — terme consacré — est faire acte d'étudiant, d'homme libre. On aurait pu être privé de récréation si on en avait fait autant au lycée; mais l'étudiant a le droit de l'insulte; que dis-je? il en a le devoir, si elle s'adresse à un catholique.

Il n'y a là qu'un côté de la question. Au-dessus de ces quelques écervelés, il faut voir les meneurs; il faut voir l'esprit du mal qui souffle partout ou Dieu lui permet d'envoyer son haleine empoisonnée.

Du reste, pour qui va au fond des choses, il est facile de voir que bon nombre de membres du corps médical n'ont pas été fâchés de cette petite échauffourée. Ainsi, deux jours avant la leçon d'ouverture de M. Chauffard, M. Robin, libre-penseur émérite, se voyant applaudi avec beaucoup d'enthousiasme, répondit aux salves de ses élèves par les paroles suivantes :

« Messieurs, je vous remercie de ces marques de sympathie; je pense qu'elles s'adressent non-seulement au professeur; mais encore aux convictions qu'il représente. »

Vous devinez; M. Robin avait vu derrière la manifestation dont il était l'objet une protestation contre la nomination de son collègue. Le surlendemain, il avait la contre-épreuve et devait s'en réjouir.

Mgr Gaume a dit quelque part que la plus grande habileté de Satan a été de parvenir à se faire nier. Ne pourrait-on pas dire que la plus grande habileté des savants modernes a été de faire croire à leur tolérance, à leur indifférence absolue en matière de doctrine religieuse?

On pourrait établir en thèse générale la loi suivante : Plus un homme prêche la tolérance, plus il est haineux et intolérant. On appellerait cette loi le *paradoxe des hérétiques*, aussi peu paradoxal dans le fond que le paradoxe hydrostatique l'est dans la forme.

A l'appui de cette loi, nous opposerions à leurs écrits la conduite des ennemis de l'Église, depuis Julien l'Apostat jusqu'aux révolutionnaires modernes. — Mais ce serait bien long.

Contentons-nous d'enregistrer ces nouveaux faits comme un autre enseignement. Puissent-ils faire comprendre aux catholiques et à ceux qui les dirigent que l'Université est finie et bien finie.

On l'a dit bien souvent à cette même place : les quelques catholiques de plus en plus en plus rares qui restent encore dans l'Université ne peuvent y faire aucun bien ; leur influence est complétement paralysée, et l'État ne les garde que comme des masques. Mais l'Université croyant le monde assez préparé, ose se montrer ce qu'elle est et jette ses masques.

C'est ainsi que de pauvres masques, qui croyaient être des visages, se trouvent foulés sous les pieds. Nous les félicitons et pardonnons à leur bonne foi d'avoir servi la grande ennemie de l'Église : l'Université.

CHRONIQUE.

Un style qui n'est pas celui de Mme de Sévigné. — A l'appui de ce que nous avançons contre les colléges de l'État enseignant, il est bon de produire des pièces dans chaque numéro de la *Revue*.

En voici encore une, c'est la lettre d'un élève du collége de B..., adressée à un élève d'un autre collége; nous la reproduisons comme spécimen des idées et du style d'un vrai collégien, y compris l'orthographe :

« B..., le 1er novembre 1874.

« Cher ami,

« Toutes notre rafataille de pions et de proffesseurs est changé. Aujourdhui jour de la fête de tous les saints nous avons fait ribotte. Nous nous sommes tous grisés car on nous donnés du vin pur tant qu'on en voulait.

« Nous avons chantez des vers accompagnait par la musique.

« Nous avons fabriquer des chansons sur les pions et nous les avons chantez ainsi que la chanson des vacances. Nous avons insulté les pions nous les avons mis plus bas que terre.

« Pardonne moi des fautes que je fais en écrivant ta lettre car j'insulte un pion en même temps.

« Réponse. Nous nous écrirons de temps en temps pour nous raconter les exploits de notre jeunesse.

« Je te serre la main.

« Ton ami dévoué,

« L. L. »

Nota. — Cette lettre est d'autant plus instructive, que le collége de B... n'est pas un lycée de Paris, mais un établissement qui passe pour excellent et jouit de la confiance de plusieurs familles très-chrénneties. Donc les autres ne le valent pas.

Fruits de l'enseignement libre. — A Marseille, en attendant l'heure du départ, un brillant officier se promenait dans une salle de la gare, où se trouvait déjà un bon nombre de voyageurs. Un de nos vénérables évêques se présente en costume de voyage. Le jeune officier l'apercevant, le salue, s'approche avec respect, se met à genoux, baise l'anneau épiscopal et demande à Sa Grandeur la bénédiction. Tout cela se fit avec un naturel si parfaitement chrétien, que l'évêque en fut touché jusqu'aux larmes. — Dans la salle, il y eut d'autres sentiments, traduits par des grognements et des haussements d'épaules. — Tandis que ce noble chrétien se relève, en remerciant l'évêque, il entend dire dans un groupe : « Une platitude pareille est indigne... nous prenons le numéro... Le colonel du régiment aura connaissance de ce fait. — Vous n'aurez pas à aller loin, leur réplique fièrement l'officier : le colonel, c'est moi. » Nouvellement promu à ce grade, il allait prendre le commandement de son régiment.

Les hommes de cette trempe ne sortent pas des mains de l'État enseignant.

Origine chinoise des catholiques libéraux. — Nous avons donné, dans notre avant-dernier numéro, page 151, d'après le *Journal de Florence*, le récit d'un incident qui marqua l'une des dernières audiences privées du Vatican. M. l'abbé Gennevoise a voulu raconter lui-même, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai (n° du 24 octobre 1874), les particularités de l'entretien qu'il eut l'honneur d'avoir avec le Souverain-Pontife.

Voici le passage relatif à Confucius; nos lecteurs comprendront facilement pourquoi nous revenons sur cet incident :

« Le Saint-Père », — écrit le missionnaire français, — « parla « assez longuement de la Propagande, des missions de Chine, du « collége chinois de Naples, des trois volumes de Rapports sur la « Chine, enfin de mon livre sur Confucius, et me dit : « *Qu'était-ce,* « *au fond, que ce Confucius?* »

« — *Un panthéiste en doctrine et un matérialiste en morale, un* « *homme de juste-milieu...*

« — C'EST CELA; IL Y A BEAUCOUP DE CONFUCIUS, MÊME PARMI LES « CHRÉTIENS; IL Y A DES CATHOLIQUES LIBÉRAUX, DES GENS QUI VEULENT « SERVIR DEUX MAITRES, VIVRE EN PAIX AVEC DIEU ET AVEC BÉLIAL. »

« Telles sont », — ajoute M. Gennevoise, — « les paroles MÊMES « de Sa Sainteté. » (*La Croix.*)

Savent-ils ce qu'ils disent? — Voici comment M. Victor Hugo parlait, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 15 janvier 1850 :

« L'enseignement religieux est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirai presque il n'y a qu'un malheur : c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie!

« En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout : on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir. De là de profondes convulsions sociales. Certes, je désire améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent; mais je n'oublie pas que les premières des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. Combien s'amoindrissent de misères, bornées, limitées, finies après tout, quand il s'y mêle une espérance infinie?

« Notre devoir à tous, c'est sans doute de chercher à diminuer la misère, mais c'est aussi de faire lever toutes les têtes vers le ciel : c'est de diriger toutes les âmes, c'est de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue.

« Disons-le bien haut : personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas, et enseignons-le à tous; il n'y aurait aucune dignité à vivre et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers.

« Ce qui allége la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

« Quant à moi, j'y crois profondément, à ce monde meilleur, et je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme.

« Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux. »

Maintenant, M. Victor Hugo et ses amis ont pour mot d'ordre la destruction de l'enseignement religieux.

Qui découvrira un quelconque des principes sur lesquels s'appuient ces messieurs pour parler ou agir.

La barbe a du bon. — Les Frères des Écoles chrétiennes possèdent à Rome un brillant pensionnat dirigé par le cher Frère Siméon, qui a fait pendant quelques années la classe dans Avignon, et dont les élèves conservent encore le plus sympathique souvenir.

Ces dignes enfants du vénérable de La Salle se trouvant incessamment molestés, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de brevet italien, le cher Frère Siméon ordonna secrètement à onze de ses Frères de laisser croître leur barbe, et le jour fixé pour les examens publics il les envoya, revêtus en habits laïques, devant la Commission. Neuf d'entre eux obtinrent le brevet supérieur.

A ce sujet, le cher Frère Siméon écrit de Rome à un ecclésiastique du diocèse, son parent, les lignes suivantes :

« Ce que l'on vous a dit des brevets de mes Frères est vrai.

« J'ai vu là une preuve de la protection du Ciel. Les Frères que j'ai présentés pour le brevet le plus élevé ont tous réussi, moins deux seulement. C'est un vrai coup de force et une faveur de saint Joseph alors que ces bons Frères avaient contre eux : langue, nationalité, jalousie, etc., etc.

« Notre établissement français est aujourd'hui plus riche en diplômes supérieurs qu'*aucune maison* d'Italie.... »

L'enseignement en Alsace. — On écrit d'Alsace : La situation politique et religieuse est bien loin de s'améliorer en Alsace. On vient d'expulser les Sœurs de la Providence, sous le spécieux prétexte que la maison-mère de ces bonnes religieuses institutrices se trouve en France, à Portieux.

Cette mesure nous a privés des directrices de l'école des filles dans la paroisse de Fouchy même et dans son annexe.

La première comptait trente-sept années de service actif dans l'enseignement public pour l'école des filles de Fouchy Deux générations entières ont passé par ses mains. Aussi son départ, amené par la mesure de proscription, a-t-il été un deuil public pour notre commune. C'était un spectacle déchirant. Les enfants, les mères de

famille entouraient en pleurant la voiture qui emmenait ces bonnes Sœurs de l'autre côté des Vosges.

Nous ne savons par qui elles seront remplacées, peut-être par des institutrices laïques. Dieu nous en garde! Elles sont considérées comme un fléau dans notre pauvre Alsace.

Un nouvel incendie. — Cette fois, c'est une usine appartenant à la famille Kolb-Bernard, l'usine sucrerie de Plagny (Nièvre).

« L'incendie, rapporte le *Bulletin français*, a éclaté le matin avec une violence inouïe.

« Les ouvriers ont fait tous leurs efforts pour arrêter les progrès du feu, mais la pompe de l'établissement était loin de rendre les services qu'on en attendait.

A sept heures et demie, on est venu réclamer des secours à Nevers; immédiatement, les pompiers sont partis avec un détachement du 29e. Lorsqu'ils sont arrivés, la toiture s'était déjà effondrée, et on a dû se borner à préserver les bâtiments voisins.

« Vers neuf heures, on se croyait maître du feu, et le détachement du 29e avait repris le chemin de Nevers, lorsque tout-à-coup un baril a éclaté et les flammes se sont élevées à une hauteur prodigieuse. Les soldats sont revenus au pas de course, et il n'a pas fallu moins d'une demi-heure pour arrêter ce nouveau sinistre. »

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

RHÉTORIQUE.

Version latine.

TEXTE.

Unité et souveraineté de Dieu.

Unus omnium dominus est Deus. Neque enim illa sublimitas potest habere consortem, quum sola omnem teneat potestatem. Ad divinum imperium etiam de terris mutuemus exemplum. Quando unquam regni societas aut cum fide cœpit aut sine cruore desiit? Sic Thebanorum germanitas rupta, et permanens rogis dissidentibus etiam in morte discordia. Et Romanos geminos unum non capit regnum, quos unum uteri cepit hospitium. Pompeius et Cæsar affines fuerunt, nec tamen necessitudinis fœdus in æmula potestate tenuerunt. Nec hoc tu de homine mireris, quum in hoc omnis natura consentiat. Rex unus apibus est, et dux unus in gregibus, et in armentis rector unus. Multo magis mundi unus est rector, qui universa quæcumque sunt verbo jubet, ratione dispensat, virtute consummat.

Hic nec videri potest, visu clarior est; nec comprehendi, tactu purior est; nec æstimari, sensu major est; et ideo sic eum digne æstimamus, dum inæstimabilem dicimus. Quod vero templum habere possit Deus, cujus templum totus est mundus? Et quum homo laxius maneat, intra unam ædiculam vim tantæ majestatis includam! In nostra dedicandus est mente, in nostro consecrandus est pectore.

S. Cypr. *De Idol. vanit.*, VIII-IX.

Version latine.

TRADUCTION.

Les biens de l'Éternité.

(Voir le texte dans le N° de Juillet 1874, tom. VII, p. 280.)

Pourquoi, si ce n'est pour que chacun de nous puisse se faire une idée de ce que seront les récompenses dans la vie future? Nous voyons que la bonté divine a permis à tous l'usage de la lumière que nous aimons tant. L'innocent et le coupable ont le même droit à contempler le soleil. La création met à la disposition de tous ses soins et ses services; et, dans le partage des biens et des maux de ce monde, il n'y a de privilége pour personne. Si Dieu prodigue ces bienfaits aux justes et aux injustes indistinctement, que devons-nous penser qu'il réserve aux justes? Réfléchissons: Celui qui a tant donné, que ne rendra-t-il pas?

Celui qui s'est montré si large dans ses dons, ne le sera-t-il pas dans ses récompenses ? On ne saurait dire les trésors que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment droitement, simplement, hautement; car c'est sans mesure qu'il sera généreux envers les bons, Celui qui a été si large envers les ingrats.

Lève tes regards, et du milieu des flots où t'agitent les préoccupation des affaires, dirige-les vers ce port que t'offre notre solitude, tournes-y ta proue. C'est le seul port où nous puissions trouver un abri contre les orages du siècle, et nous réfugier, quand nous avons été assaillis par les tempêtes du monde. C'est là que doivent chercher un asile tous ceux qui sont battus par les ouragans furieux du siècle. C'est une rade sûre, où notre repos n'est jamais troublé. Les grandes vagues n'y pénètrent point, et le flot y fait silence. Là, règne un calme profond, là sourit un ciel pur. Dès que tu y auras abordé, ta nef, attachée à l'ancre de la Croix, trouvera le repos, après de vaines fatigues.

P. G.

Version latine.

TRADUCTION.

La mort est un bien.

(Voir le texte dans notre N° de Septembre 1874, tom. VII, p. 461).

Nul n'échappe à la mort, et cette loi inflexible excite chez les humains les plaintes les plus vives et les plus amères. La mort fait frissonner tous les âges, les deux sexes; la mort, tous l'abhorrent également, le riche avec le pauvre, le jeune homme et l'enfant, l'homme fait et le vieillard, le malade comme celui qui jouit de la santé.

Oui, la mort est odieuse à tous, tous la regardent comme un mal, tous gémissent de voir le terme d'une vie périssable, comme s'il leur infligeait une perte. C'est qu'ils se laissent guider par l'opinion déraisonnable du vulgaire.

Tout ce que la nature, dans sa puissance, a établi comme une loi nécessaire, les règles qu'un ordre prévoyant a distribuées et déterminées, c'est vraiment être fou, qui que vous soyez, que d'oser y trouver à reprendre. Quel homme sensé se plaint de voir la nuit succéder au jour? ou l'année s'écouler en traversant les quatre saisons? Le printemps fait naître des fleurs que mûrit la chaleur de l'été, et que l'on cueille à l'automne: l'hiver resserre le sein de la terre et ferme l'année: image frappante de la mort qui glace tout, il fait tomber de l'arbre qui languit les feuilles desséchées, et empêche les plaines engourdies de se couvrir de verts gazons. C'est la loi de la nature, que le passé ne revienne pour aucun être, que l'avenir passe à son tour, et que l'on

puisse à peine saisir le présent au moment où l'on parle. Qui voudrait, je vous prie, arrêter pour lui seul cette succession si rapide ?

Le petit enfant sort du sein de sa mère, ignorant, comme la bête, ce qu'il est, d'où il vient, où il va. Puis il fait ses premiers pas dans la carrière ; puis il marche plus vite avec les années et parvient à l'adolescence. Le temps s'écoule, l'adolescent devient jeune homme : le voilà homme fait. Vient ensuite la vieillesse chagrine, qui cède le pas à la décrépitude ; à celle-ci succède la mort, où tout finit.

Les heures s'écoulent, et le seul moyen de revenir au passé, c'est la revue qu'en fait la mémoire. Pourquoi donc vous plaignez-vous plutôt de voir la mort terminer la décrépitude, que de voir la décrépitude terminer la vieillesse parvenue à sa fin. L. de V.

SECONDE.

Vers latins.

MATIÈRE.

Une légende du Moyen-Age.

Fuyant la cruelle persécution d'Hérode, la Sainte Famille se dirigeait vers le désert qui sépare la Palestine de la terre d'Egypte. Un soir, au coucher du soleil, Marie, fatiguée du chemin, s'assit sous un palmier ; puis, montrant à Joseph les dattes qui en garnissaient les branches : — « Si je pouvais, dit-elle, détacher quelques-uns de ces fruits ! » — « Et moi, reprit Joseph je songe que nous n'avons plus d'eau dans nos outres ». — Alors Jésus enfant, qui reposait sur le sein de sa mère, se se leva et dit au palmier : « Arbre, courbe-toi, et donne de tes fruits à Marie ». A sa voix, le palmier s'inclina, la Vierge cueillit des dattes ; et comme le palmier demeurait penché, Jésus lui parla de nouveau : « Relève-toi. Dès ce moment, je veux qu'une de tes branches soit plantée par les Anges dans les jardins de mon Père ; et quiconque aura triomphé dans les combats de Dieu, sera couronné de ton feuillage ». — En même temps, on vit un Ange détacher de l'arbre un rameau et l'emporter aux cieux.

VINCENT DE BEAUVAIS, *Miroir hist.*, VII, 94.

Version grecque.

TRADUCTION.

Théodoret à Apellion. — Il lui recommande Célestiacus chassé de Carthage par les Vandales.

(Voir le texte dans notre N° de Septembre 1874, tom. VII, p. 466).

Les malheurs de Carthage réclameraient la muse tragique d'Eschyle et de Sophocle, et encore leur langue resterait peut-être au-dessous de

la grandeur du désastre. Cette ville, que les Romains autrefois eurent tant de peine à prendre, qui disputa même plus d'une fois la primauté à la puissante Rome et qui la mit à deux doigts de la ruine, la voilà devenue le jouet des Barbares ! Ceux qui faisaient l'ornement de son sénat partout vanté sont maintenant errants dans le monde entier, implorant pour vivre les secours de l'hospitalité. C'est un spectacle qui arrache des larmes, et qui nous enseigne combien les choses humaines sont fragiles et sujettes aux révolutions. J'en ai vu un assez grand nombre venus de là-bas, et j'ai été saisi de crainte; car je ne sais (comme dit l'Écriture) ce qu'apportera le lendemain. Il en est un que j'estime entre tous comme un modèle de distinction et de générosité, c'est Célestiacus ; il porte noblement son infortune ; il fait de la ruine de son bonheur une occasion de se résigner, il loue le souverain Dispensateur de toutes choses, et regarde comme bons et utiles les événements qu'Il a voulus ou qu'Il a permis. Qui peut, en effet, sonder les desseins de la divine Providence ? G. B. (Petit-Sémin. de B.)

Version latine.

TRADUCTION.

Exhortation à aimer Dieu pour ses bienfaits (IIe partie).

(Voir le texte dans notre No de Septembre 1874, tom. VII, p. 466).

Vous avez le pin résineux pour vous servir d'ordinaire flambeau ; mais la flamme de la cire rayonne dans vos repas omptueux.

Et ce n'est pas seulement de ses propres trésors que la terre, soumise à l'homme, sert en esclave à ses divers besoins : tout ce qui vole au voisinage de la nue, tout ce qui se dérobe et roule dans l'Océan profond, grâce tantôt à un appât trompeur, tantôt aux mailles d'un lin entrelacé, devient tour-à-tour la proie de votre industrie sans bornes, et pour vous le poisson monte du fond des gouffres, en même temps que l'oiseau s'abat du haut des airs. Si vous chassez, d'épais monceaux de bêtes sauvages s'entassent à vos pieds, foudroyées de loin par vos flèches ou enlacées dans vos filets. Votre fer immole tout ce qu'il trouve à portée, vos chiens arrêtent ce qui tente de fuir, votre frein maîtrise l'impatience d'un coursier impétueux. Vous soumettez le bœuf au joug qui le gouverne et la chèvre à la main qui la trait ; des rayons travaillés avec art vos doigts distillent un miel suave. Vous arrachez les perles aux rochers, vous tirez l'or du sable, vous travaillez au feu les ductiles métaux que vous livre le sol. Vous connaissez les herbes qui guérissent les tristes maladies, et votre art vigilant sait repousser le mal qui vous portait la mort.

Ce n'est pas tout. Pour aller chercher des marchandises sur la rive

étrangère et porter vos biens à d'autres en demandant les leurs, vous parcourez les fleuves à la rame et les mers à la voile, vous faites sans labeur les plus lointains trajets. Que si l'Océan vous effraie, vous mettez des carrosses en route, et la terre s'aplanit sous les sillons de vos roues. Après quoi, si votre corps fatigué de secousses recherche les douceurs du repos, un bain restaurateur vous reçoit tout chargé de poussière, et là, dans la cuve bienfaisante, dépouillé de tous vos vêtements, vous retrempez au sein d'une onde tiède vos membres desséchés.

Comblé par la munificence divine de tant et de si grands bienfaits, que lui rendrez-vous qui reconnaisse enfin une affection si tendre ? Par quels riches hommages, par quels dons réciproques, ou tout au moins par quels services vous acquitterez-vous ? Mais non : le Dieu de qui sont tous les biens ne vous demande le retour d'aucun : serviteur aimé, aimez à votre tour, et c'est assez pour le Seigneur.

TROISIÈME.

Version latine.

TEXTE.

Un chrétien des premiers siècles réfute quelques objections des païens.

Putatis nos occultare quod colimus, si delubra et aras non habemus? Quod enim simulacrum Deo fingam, quum, si recte existimes, sit Dei homo ipse simulacrum? Templum quod ei exstruam, quum totus hic orbis, ejus opere fabricatus, eum capere non possit? Hostias et victimas Deo offeram, quas in usum mei protulit, ut rejiciam ei suum munus? Ingratum est, quum sit litabilis hostia bonus animus et pura mens et sincera conscientia. Igitur qui innocentiam colit Deo supplicat; qui justitiam, Deo libat; qui fraudibus abstinet, propitiat Deum; qui hominem periculo subripit, opimam victimam cædit. Hæc nostra sacrificia, hæc Dei sacra sunt; sic apud nos religiosior est qui justior. At enim quem colimus Deum nec ostendimus nec videmus. Ex hoc Deum credimus quod eum sentire possumus, videre non possumus. Deum oculis videre vis, quum ipsam animam tuam, qua vivificaris et loqueris, nec aspicere queas nec tenere? Sed enim Deus actum hominis ignorat, et in cœlo constitutus non potest ante omnes obire aut singulos nosse. Erras, o homo, et falleris. Unde enim Deus longe est, quum omnia cœlestia terrenaque, et quæ extra istam mundi provinciam sunt, Deo plena sint? Ubique non tantum nobis proximus, sed infusus est. In solem intende; cœlo affixus, sed terris omnibus sparsus est; pariter præsens ubique interest et miscetur omnibus. Quanto magis Deus, auctor omnium, a quo nihil potest esse secretum, tenebris interest,

interest cogitationibus nostris, quasi alteris tenebris! Non tantum sub illo agimus, sed et cum illo, ut prope dixerim, vivimus.

MINUT. FÉLIX, *Octavius*.

QUATRIÈME.

Version latine.

TRADUCTION.

Adresse d'un chien.

(Voir le texte dans notre N° de Septembre 1874, tom. VII, p. 469.)

Chez les bêtes comme chez les hommes, on trouve de rares intelligences. Considérés chacun selon les mœurs de sa race, les animaux ont su quelquefois surpasser leurs compagnons en intelligence. C'est ce que je vais montrer par un petit exemple. Un jour d'hiver, trois chiens étaient couchés auprès du feu, dans une cuisine. Arrive un quatrième. Celui-ci, voyant qu'il ne lui reste pas de place commode, imagine le moyen suivant pour obtenir ce qu'il voulait. Il s'élance aussitôt vers la porte, et là, par des aboiements prolongés, il émeut tout le voisinage, et réveille les dormeurs, qui sortent aussitôt en aboyant de leur côté. Mais notre chien, rentrant furtivement dans la cuisine, prend la place qui lui paraît la meilleure. Quel est le philosophe qui pourrait nous persuader que de tels animaux n'ont pas plus de raison que de purs automates ? Que l'on dise que les limaçons et les huîtres sont des machines mobiles, je ne m'y opposerai pas ; mais celui qui dira que ce chien, qui recherchait ses aises comme s'il était quelque fin matois de l'extrême Normandie, était dépourvu de raison, c'est celui-là même qui me paraîtra n'avoir pas d'intelligence. M. O. (Gélos, près Dax.)

SCIENCES.

SUJET.

Étude de l'eau

(Cette composition de chimie a été faite en deux heures).

L'eau se présente à nous sous les trois états : solide, liquide, gazeux.

L'eau, à l'état solide, forme la glace et la neige. La glace compacte semble amorphe, mais l'examen des flocons de neige établit que l'eau se cristallise en passant à l'état solide. Ces flocons, en effet, sont composés de cristaux dérivant du prisme hexagonal ; ils appartiennent donc au troisième système cristallin, caractérisé par quatre axes dont trois situés dans le même plan et formant entre eux des angles de 60°, le quatrième perpendiculaire au plan des trois autres.

La densité de la glace est 0,93. Elle fond à 0° des thermomètres centigrades et de Réaumur, et à 32° du thermomètre de Farenheit. La

température de congélation de l'eau est retardée par la pression et par un état de repos complet du liquide; dans certains cas, l'eau peut descendre jusqu'à — 12° sans se congeler.

La glace est moins dense que l'eau à l'état liquide, et par suite pour un même poids son volume augmente. Cette augmentation de volume explique la rupture des vases au moment où la quantité d'eau qu'ils contiennent vient à se congeler. Des expériences faites au Canada ont prouvé que l'eau, en se congelant, peut faire éclater des vases à parois très-consistantes, tels que des obus de fonte de fer.

A l'état liquide, l'eau est incolore, vue sous une petite épaisseur; bleue, sous une grande; et si parfois elle paraît verte, cette coloration est due à des débris de plantes ou à des terres qui s'y trouvent en suspension.

A l'état de pureté parfaite, elle est incolore et insipide. Elle atteint son maximum de densité à 4°. Le poids d'un centimètre cube d'eau, à cette température, a été pris pour unité de poids : c'est le gramme.

L'eau est un corps neutre, sans action sur les réactifs colorés; cependant elle s'unit comme base aux acides énergiques, et forme les acides hydratés; elle joue le rôle d'acide avec les bases énergiques, et forme de véritables sels : les hydrates.

L'eau constitue un des principaux dissolvants employés en chimie; son utilité dans les usages ordinaires de la vie n'a pas besoin d'être démontrée.

Elle se trouve à l'état de vapeurs dans l'atmosphère; elle est alors aériforme, inodore, incolore et insipide C'est cette vapeur qui est employée comme moteur dans les machines à vapeur; mais les actions de l'eau dans ce cas sont du domaine de la physique. L'évaporation de l'eau a lieu à toute température; portée à 100°, elle passe rapidement en vapeurs. Sa température d'ébullition dépend de la pression et des vases qui la contiennent. La marmite de Papin est une utile application du retard apporté à l'ébullition par l'augmentation de la pression.

L'eau est une combinaison, comme on peut le vérifier par l'analyse et la synthèse.

Elle se compose de deux volumes d'hydrogène pour un d'oxygène et huit parties d'oxygène pour une d'hydrogène en poids.

On fait l'analyse de l'eau par divers procédés.

L'eau étant décomposable à la température de fusion du platine, si l'on verse lentement du platine en fusion dans un vase contenant de l'eau, celle-ci se décompose en un mélange détonant formé de deux volumes d'hydrogène pour un d'oxigène.

On peut décomposer l'eau en la faisant passer à l'état de vapeur sur du fer chauffé au rouge; elle abandonne au fer son oxygène et forme l'oxyde magnétique de fer, Fe^3O^4; tandis que l'hydrogène se dégage à

l'extrémité du tube. Si on a soin de recueillir ce dernier gaz, on pourra déterminer son volume et son poids. D'autre part, le fer ayant été pesé avant l'expérience, on verra que le poids de l'hydrogène obtenu est à l'augmentation du poids du fer comme de 1 est à 8.

On peut aussi faire l'analyse de l'eau au moyen de la pile, comme l'ont fait Carlisle et Nicholson. On se sert pour cela du voltamètre. Dès que l'appareil commence à fonctionner, on remarque que l'éprouvette placée sur le fil correspondant au pôle négatif se remplit de gaz deux fois plus vite que celle qui est au-dessus du pôle positif. Le gaz contenu dans la première éprouvette est combustible et présente toutes les propriétés de l'hydrogène; l'autre est comburant et a toutes les propriétés de l'oxygène. Cette expérience fait voir que l'eau contient en volume : 2 d'hydrogène pour 1 d'oxygène. Elle montre aussi que l'hydrogène est un corps plus électro-positif que l'oxygène. Le symbole de l'eau est donc, d'après les règles de la notation chimique, H O.

On fait aussi la synthèse de l'eau de diverses manières.

En faisant brûler un courant d'hydrogène sec sous une cloche de verre, on voit bientôt l'eau ruisseler sur les parois ; l'hydrogène, en brûlant, s'est combiné avec l'oxygène de l'air pour former de l'eau.

On peut aussi employer le procédé de Lavoisier et Meunier. Dans un ballon de verre on fait arriver, entre deux boutons de métal, des jets convenablement réglés d'oxygène et d'hydrogène, on fait éclater l'étincelle électrique entre les deux boutons, et l'eau se recompose.

Cette synthèse peut être faite au moyen de l'eiduomètre à eau ou de l'eudiomètre à mercure. On introduit dans l'eudiomètre, 100 volumes d'hydrogène et 100 volumes d'oxygène, on fait passer l'étincelle, une combinaison a lieu : il reste dans l'appareil 50 volumes d'un gaz absorbable par le phosphore et entretenant la combustion, c'est l'oxygène. Quant aux 100 volumes d'hydrogène, ils ont complétement disparu. Il est donc entré en combinaison, pour la formation de 100 volumes de vapeur d'eau, 100 volumes d'hydrogène pour 50 volumes d'oxygène ou 2 H pour 1 O.

Si l'on emploie l'eudiomètre à eau pour cette expérience, il se produit, au moment de la détonation, un vide partiel, l'air contenu dans l'eau se dégage et vient se mêler à l'oxygègne qui reste ; ce qui peut occasionner des erreurs. Aussi est-il préférable d'employer l'eudiomètre à mercure.

Le troisième procédé de synthèse consiste à faire repasser un courant d'hydrogène sur un oxyde de cuivre chauffé au rouge dans un ballon de verre peu fusible. L'hydrogène s'empare de l'oxygène à l'état naissant pour former de l'eau, qui vient se condenser dans un ballon refroidi.

Le principe de l'expérience, indiqué par Berzélius, a été mis en pratique avec tous les soins possibles par Dumas et Stas. Un courant d'hydrogène est desséché par son passage dans des tubes en U remplis de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique. Il est ensuite débarrassé des carbures, des arséniures et de l'acide chlorhydrique qu'il peut contenir, en passant dans des tubes en U contenant du bichlorure de mercure pour arrêter les arséniures, et de la potasse pour arrêter l'acide chlorhydrique et les chlorures. Ce courant, rendu sec et pur de cette façon, passe dans un ballon contenant du bioxyde de cuivre chauffé au rouge ; l'eau est condensée un peu plus loin dans un ballon refroidi ; des tubes en U, remplis d'acide phosphorique anhydre, retiennent les vapeurs d'eau qui n'auraient pas été condensées.

Par la diminution de poids du bioxyde de cuivre, on connaît le poids de l'oxygène ; la différence entre le poids de l'eau obtenue et celui de l'oxygène est le poids de l'hydrogène.

On trouve, d'après cette expérience :

Oxygène	88.89	100, ou	8 O	9
Hydrogène	11.11		1 H	

Mais l'eau est loin de posséder toujours cette pureté; l'eau obtenue par la synthèse est l'eau distillée, l'eau chimiquement pure. L'eau des pluies, et surtout l'eau provenant des pluies d'orage, contient en outre : de l'acide azotique et ammoniaque, et, par suite, de l'azotate d'ammoniaque. Ces divers corps sont produits par la détonation de l'étincelle électrique dans l'atmosphère saturée de vapeurs d'eau. Elle contient de l'acide carbonique et, lorsqu'elle provient des sources, des sels de différents genres, suivant les terrains qu'elle traverse.

M. Péligot a trouvé, dans un litre d'eau, 54cm.c de résidus gazeux contenant :

CO^2	22cm.c 5.
Az	21.
O	10 5.

L'on voit, par là, que l'air contenu dans l'eau diffère de l'air que nous respirons. En effet, Az et O sont entre eux dans la proportion de 67 à 33, tandis que, dans l'air que nous respirons, ils sont dans le rapport de 4 à 1.

L'acide carbonique n'existe dans l'eau à l'état de dissolution qu'en très-petite quantité; il se combine avec le carbonate de chaux, que celle-ci tient d'ordinaire en suspension, pour former du bi-carbonate de chaux, qui est soluble.

On reconnaît la présence des sels dans l'eau, à l'aide de différents réactifs.

Si, dans une eau contenant du bi-carbonate de chaux, on verse quelques gouttes de teinture alcoolique de bois de Campêche, cette eau se colore en rose violet; ce qui n'a pas lieu, si l'eau ne contient pas de ce sel.

On constate la présence des sulfates au moyen de l'azotate de baryte; il se forme un précipité blanc de sulfate de baryte.

Réaction : $BaO, Az\,O^5 + MO\,So^3 = MO\,Az\,O^5 + BaO\,So^3$.

On reconnaît la présence des chlorures à ce que, si on verse de l'azotate d'argent dans une eau qui en contient, il se forme un précipité cailleboté de chlorure d'argent.

Réaction : $AgO\,Az\,O^5 + MCl = MO\,Az\,O^5 + AgCl$.

Au moyen de l'eau de chaux, on constate la présence de l'acide carbonique : on obtient un précipité de carbonate de chaux insoluble.

Réaction : $CO^2 \quad CaO = CaO\,Co^2$.

La présence de la chaux est constatée au moyen de l'acide oxalique : il se forme alors un oxalate de chaux.

On constate la présence de matières organiques dans l'eau, au moyen du chlorure d'or. En faisant bouillir l'eau avec quelques gouttes de ce chlorure, elle prend, si elle contient des matières organiques, une coloration brune très-prononcée.

Pour qu'une eau soit bonne à boire, il faut que le poids des résidus solides soit plus grand que 0 gr., et moindre que 0 gr. 3 pour un litre de liquide; ces sels sont nécessaires à la nutrition des os; mais si leur poids dépasse 0 gr. 3, l'eau est lourde et indigeste.

On appelle eaux *séléniteuses*, les eaux impropres au savonnage et à la cuisson des légumes; telle est l'eau des puits de Paris. Ce défaut est dû surtout à la grande quantité de sulfates qu'elles tiennent en dissolution. Ces sels forment, avec le savon, des grumeaux insolubles, et produisent, en se combinant avec la matière azotée des légumes, une substance pierreuse qui les recouvre et les empêche, de cette façon, de cuire facilement.

L'eau chimiquement pure s'obtient par la distillation au moyen d'un alambic, ou au moyen d'un simple ballon, si l'on n'en veut qu'une petite quantité. Il faut avoir soin, pendant cette opération, de ne pas recueillir la première eau; car elle contient des impuretés, telles que les poussières qui peuvent s'être formées à l'intérieur de l'appareil. Il faut aussi avoir soin de ne pas trop prolonger l'opération; on doit s'arrêter lorsque les $\frac{3}{4}$ environ du liquide ont passé à l'état de vapeur, pour éviter la formation de gaz et le passage de substances solides dans le réfrigérant.

Paul F.,
Élève de Mathém. élémentaires.

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, E. Pigelet, imp. de l'Archevêché, rue Joyeuse, 15.